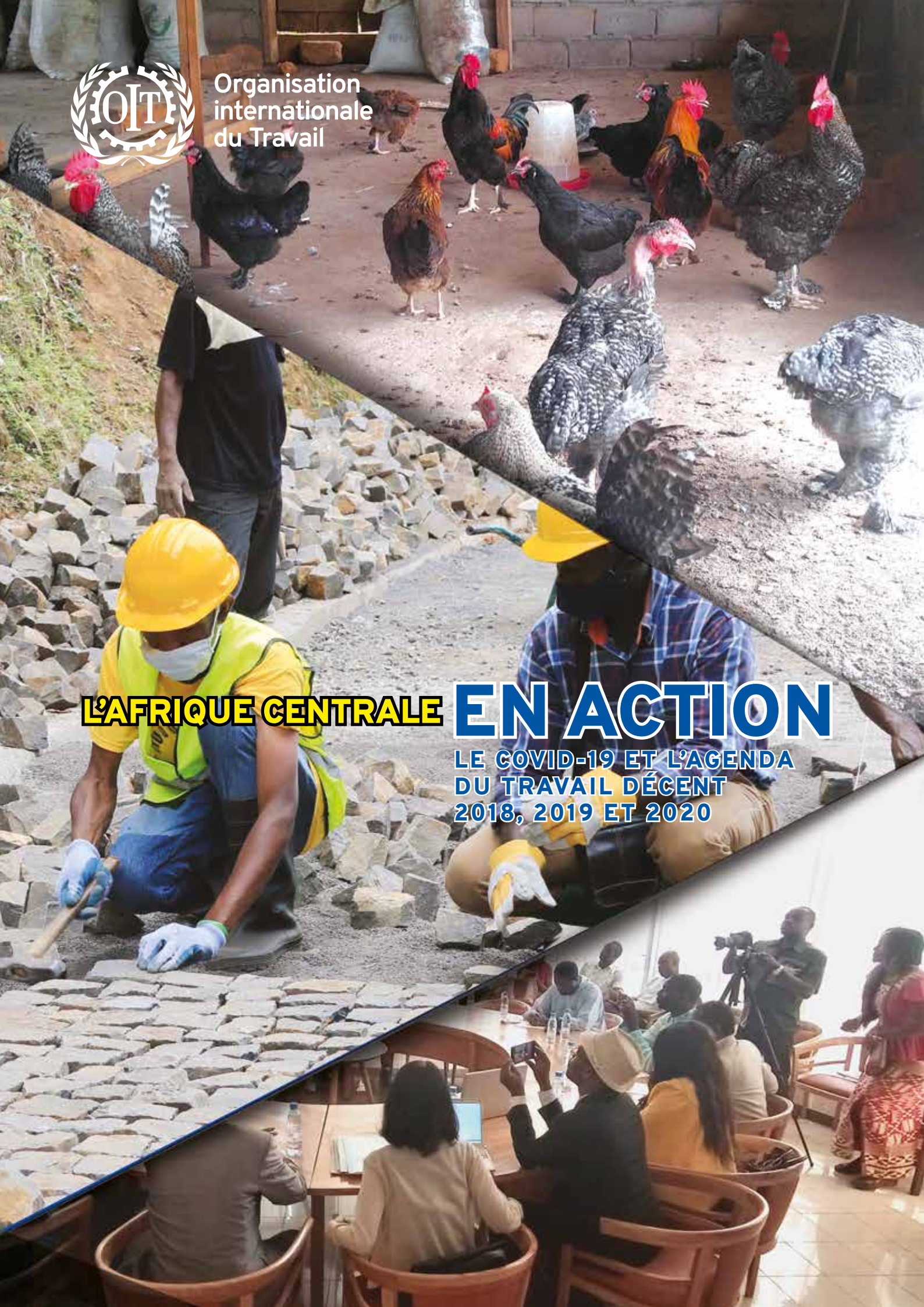




Organisation
internationale
du Travail

L'AFRIQUE CENTRALE EN ACTION

LE COVID-19 ET L'AGENDA
DU TRAVAIL DÉCENT
2018, 2019 ET 2020





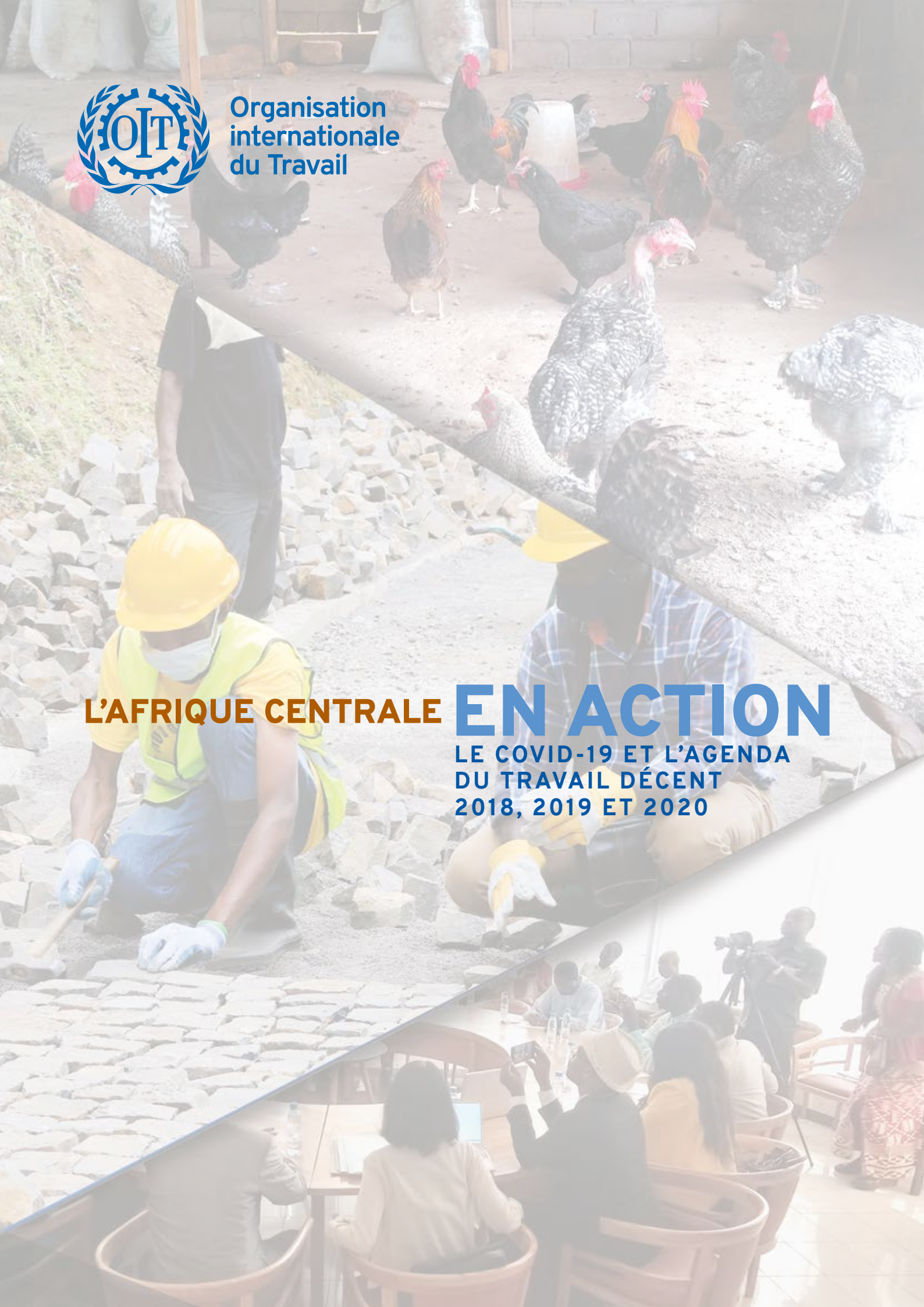


Organisation
internationale
du Travail

L'AFRIQUE CENTRALE

EN ACTION

LE COVID-19 ET L'AGENDA
DU TRAVAIL DÉCENT
2018, 2019 ET 2020



Copyright © Organisation internationale du Travail 2020
Première édition 2020

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante : Publications du BIT (droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Données de catalogage avant publication du BIT

L'Afrique centrale en action : le Covid-19 et l'agenda du travail décent 2018, 2019 et 2020 / Organisation internationale du Travail, ETD/BP-Yaoundé : OIT, 2020

1v

ISBN : 9789220336984 (print)

9789220336977 (web pdf)

Covid-19 / travail décent / Cameroun / Guinée Equatoriale / São Tomé et Principe / développement d'entreprise / HIMO / protection sociale / dialogue social / aide au développement

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante : ETD/BP-Yaoundé, BP 13, ou par courriel : yaounde@ilo.org.

Visitez notre site web : www.ilo.org/yaounde

Responsable de la publication : François MURANGIRA Directeur OIT-Yaoundé	Ont contribué à ce rapport : François MURANGIRA, Ali BOUKAR MADAI, Marinna NYAMEKYE, Lassina TRAORE, Adam Dramane BATCHABI, Raoul Rodrigue ZUCHUON, Cyrano AFIDI LEBOGSO OMBOLO, Amanda MEJIA CAÑADAS, Paul NINGINI, Claude Benjamin MVOLO BESSALA, Joseph KEMMEGNE, Arlette BWAKA, Lurdes Maria LIMA VIEGAS DOS SANTOS PIRES, Georges Ebénézer BOKALLY.
Edition, layout et maquette : Georges Ebénézer BOKALLY	

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	VII
Avant-propos	1
Partie I - Cadres stratégiques de développement du travail décent	2
I.1 L'agenda du travail décent en Afrique pour 2020-30	2
I.1.1 L'agenda pour le travail décent	2
I.1.2 L'agenda pour le travail décent en Afrique	3
I.2 Programme par pays pour la promotion du travail décent (PPTD)	4
I.2.1 Cameroun (2017-2019)	5
I.2.2 Guinée Equatoriale (2019-2022)	6
I.2.3 Sao Tomé et Principe (2018-2021)	7
I.3 Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)	8
I.3.1 UNDAF Cameroun (2018-2020)	10
Pilier I : Opportunités d'emplois décents et de l'inclusion sociale	10
Pilier II : Santé et nutrition	12
Pilier III : Education et formation professionnelle	15
Pilier IV : Résilience, relèvement précoce et sécurité alimentaire	17
I.3.2 UNDAF Sao Tomé et Principe (2017-2021)	19
Pilier I : renforcement de la cohésion sociale à travers un accès aux services sociaux de base de qualité	19
Pilier II : renforcement de la crédibilité interne et externe du pays	19
Pilier III : promotion d'une croissance durable inclusive et résiliente	19
I.3.3 UNDAF Guinée Equatoriale	21
Pilier I : développement du capital humain pour améliorer la qualité de vie	21
Pilier II : développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents	22
Pilier III : gouvernance de qualité au service des citoyens	23
Pilier IV : gestion durable des ressources environnementales	24
Partie II - Le Covid-19 au cœur du travail décent : Réponses politiques nationales	26
II.1 Généralités sur le Covid-19	26
II.1.1 Impact sur les économies	26
II.1.2 Mesures gouvernementales	27
II.1.1.1 - Cameroun	28
II.1.1.2 - Guinée Equatoriale	32
II.1.1.3 - Sao Tomé et Principe	35
II.2 Ce que font les organisations de travailleurs	38
II.2.1 Cameroun	38
II.2.2 Sao Tomé et Principe	39
II.3 Ce que font les organisations d'employeurs	40
II.3.1 Cameroun	40

II.3.2	Sao Tomé et Principe	41
II.4	Actions menées par l'OIT dans les pays couverts	42
II.4.1	Cameroun	42
II.4.2	Guinée Equatoriale	43
II.4.3	Sao Tomé et Principe	43
Partie III – Résultats stratégiques atteints en 2018-2019		44
III.1	Emploi	44
III.1.1	Élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes	44
III.1.2	Favoriser au niveau opérationnel la création d'emplois plus nombreux	48
III.1.3	Gestion efficace des connaissances au service de la promotion	50
	III.1.3.1 - Cameroun	50
	III.1.3.2 - Sao Tomé et Principe	51
III.2	Normes internationales du travail	52
III.2.1	Elaboration et révision des NIT	52
III.2.2	Ratification des conventions fondamentales et conventions de gouvernance	53
III.2.3	Préparation des rapports sur les mesures prises pour donner effet aux conventions ratifiées	54
III.3	Création et extension des socles de protection sociale	56
III.3.1	Renforcement de la gouvernance, de la gestion financière ou de la viabilité de la protection sociale	56
III.3.2	Egalité des sexes et non-discrimination	58
III.3.3	Normes Internationales du Travail	58
III.3.4	Egalité des sexes et non-discrimination	62
III.3.5	Dialogue social	62
III.4	Promotion des entreprises durables	63
III.4.1	Dialogue social	66
III.4.2	Normes internationales du travail	66
III.4.3	Partenariat	66
III.5	Economie rurale	68
III.6	Economie informelle	69
III.7	Sécurité au travail et conformité des lieux de travail	71
III.8	Formes de travail inacceptables	72
III.8.1	Mise en place de partenariats pour protéger les travailleurs les plus vulnérables contre les formes de travail inacceptables	73
III.8.2	Egalité de sexes et non-discrimination	74
III.8.3	Normes internationales du travail	74
III.9	Organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et représentatives	75
III.9.1	Renforcement de l'action syndicale	75
III.9.2	Les organisations d travailleurs influent sur les priorités des politiques publiques à différents niveaux	76
III.9.3	Promotion de la liberté syndicale, la négociation collective et la justice sociale	77

LISTE DES ACRONYMES

BAD	Banque Africaine de Développement
BCA	Bureaux Communaux de l'Artisanat
BIT	Bureau international du Travail
BP	Bureau de pays
BTP	Bâtiments et travaux publics
CCIAS	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture
CCT	Confédération Camerounaise du Travail
CCWTU	Cameroon Confederation of Workers' Trade Union
CEACR	Commission d'Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations
CEDAW	Convention sur l'Élimination des Violences faites aux Femmes
CFCE	Centre de Formalités de Création d'Entreprises
CGSTC	Confédération Générale des Syndicats du Secteur des Transports du Cameroun
CHS	Comité Hygiène et Santé
CNCT	Commission Nationale Consultative du Travail
CNLS	Comité National de Lutte Contre le Sida
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
CREE	Créez votre Entreprise
CSAC	Confédération des Syndicats Autonomes du Cameroun
CSP	Centrale Syndicale du Secteur Public du Cameroun
CSU	Couverture Santé Universelle
CTUC	Confédération des Travailleurs Unis du Cameroun
DSCE	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
EESE	Environnement Favorable aux Entreprises Durables
ENTENTE	Confédération Entente Nationale des Travailleurs
ETD/BP	Équipe d'appui technique au travail décent et Bureau de Pays
FNE	Fonds National de l'Emploi
GERME	Gérez Mieux votre Entreprise
GICAM	Groupe Inter-patronal du Cameroun
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Œuvre
INSS	Institut National de la Sécurité Sociale
IS	Impôt sur les Sociétés
LA PATRONAL	Organisation des Employeurs
MEN	Mécanisme d'Examen des Normes
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINFI	Ministère des Finances
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
ODD	Objectifs du développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONTSTP	Organização Nacional dos Trabalhadores de São Tomé E Príncipe
PAO	Plan d'Action Opérationnel

PASPA	Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PPEVC	Programme National de Promotion des Emplois Verts
PPTD	Programme Pays de Travail Décent
SIGE	Système intégré d'Information et de Gestion de l'Education
SNU	Système des Nations Unies
SORAWEL	Centre de formation social aux métiers de maison et du travail Social
SST	Santé et Sécurité au Travail
SYNATRAMAC	Syndicat National de Travailleurs de Maison du Cameroun
SYNDUSTRICAM	Syndicat des Industriels du Cameroun
SYNESTER	Syndicat National des Employés du Secteur des Transports Terrestres
TRIE	Trouvez votre Idée d'Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UGT-CS	União Geral dos Trabalhadores – Central Sindical
UGTC	Union Générale des Travailleurs du Cameroun
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UN Habitat	United Nations Human Settlements Programme
USLC	Union des Syndicats Libres du Cameroun
VCT@WORK	Voluntary, confidential HIV counselling and testing for workers
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

AVANT-PROPOS



Nous publions ce rapport au début d'une nouvelle année 2021 qui marquera certainement une nouvelle ère d'espairs, de solidarités et d'empathies dans le cadre d'une vision d'un monde nouveau de justice sociale et de bonheur pour tous. Faisons de cette vision d'un monde nouveau de justice sociale et de bonheur pour tous une réalité à travers l'accès aux opportunités d'emploi et de travail décent par tous.

Les années 2018, 2019 et 2020, qui font l'objet de ce rapport, auront été une période particulière pour le bureau de l'OIT à Yaoundé.

En effet, l'ETD/BP-Yaoundé dont l'accord de siège date de 1967, a célébré ses 50 (cinquante) ans en 2017 ; anniversaire qui a coïncidé avec la visite, du 7 au 10 décembre 2017, du Directeur Général du Bureau International du Travail (BIT). Cette visite de M. Guy Ryder venait jeter les jalons de la célébration du centenaire de l'OIT, anniversaire dont les activités ont effectivement été lancées le 26 février 2019 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun, en présence des mandants tripartites de l'OIT et Partenaires Techniques et Financiers.

Sur la base du Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), l'ETD/BP-Yaoundé, en collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT, a élaboré des Programmes Pays de Travail Décent (PPTD) ; puis, en coopération avec les autres Agences et Programmes du Système des Nations Unies, le bureau a contribué à l'élaboration des documents cadres des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UN-DAF) pour le Cameroun, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe.

Les résultats attendus de ces cadres de coopération ont été affectés par la pandémie du

Covid-19 qui a considérablement bouleversé toutes les estimations économiques des pays du monde, en général, et ceux d'Afrique, en particulier. Et les pays couverts par l'ETD/BP-Yaoundé ne sont pas en reste.

Nous nous étendrons de long en large sur la pandémie et ses conséquences sur la croissance des pays que nous couvrons. Nous allons exposer toutes les initiatives prises par les différents gouvernements, ainsi que les appuis multiformes apportés aux mandants tripartites de l'OIT.

Malgré l'impact de la pandémie sur les politiques de développement, nous présenterons les réalisations majeures effectuées pendant les années 2018, 2019 et 2020 dans les pays couverts. Nous ferons le tour des différentes initiatives prises en faveur des mandants tripartites de l'OIT au regard de notre préoccupation principale qui consiste à placer l'objectif de travail décent pour les hommes et les femmes au cœur de toutes nos interventions.

Ce rapport nous donne l'opportunité de saluer l'engagement des gouvernements ainsi que l'implication des mandants tripartites de l'OIT. Toutes les réalisations ne se seraient pas faites sans le professionnalisme des Spécialistes et de tous les autres collaborateurs qui font de « *L'Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique centrale et bureau de pays de l'OIT (ETD/BP-Yaoundé) : un Bureau attrayant, leader et performant dans la promotion du travail décent en Afrique, porté par une équipe unie et engagée* ».

François MURANGIRA
Directeur, OIT - Yaoundé

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



PARTIE I CADRES STRATEGIQUES

I.1 - L'AGENDA DU TRAVAIL DÉCENT EN AFRIQUE POUR 2020-30

I.1.1 - L'Agenda pour le travail décent

Formulé par les mandants tripartites de l'OIT comme le moyen d'identifier les priorités majeures de l'organisation, le concept de travail décent repose sur l'idée que le travail est source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix et de démocratie, de croissance économique qui augmente les possibilités d'emplois productifs et de développement d'entreprises.

En effet, pour la plupart des gens et de leurs familles, le principal moyen de s'extraire de la pauvreté et de limiter les risques de tomber dans la pauvreté réside dans un travail décent et productif ; notion qui résume les aspirations qu'ont les gens ordinaires dans leur vie professionnelle. Il suppose :

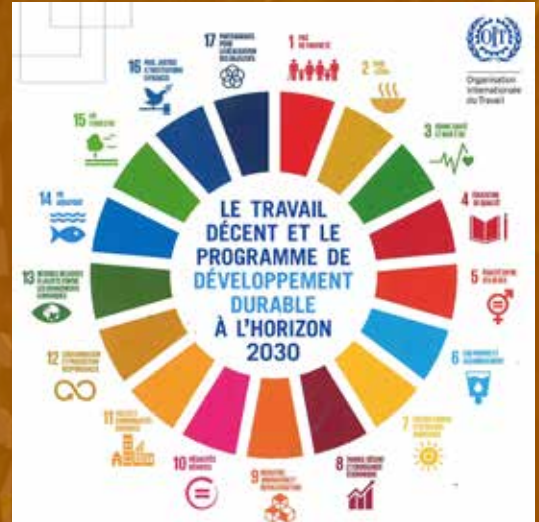
- un emploi productif, qui apporte un juste revenu ;
- la sécurité au travail et une protection sociale pour les familles ;

- de meilleures perspectives d'épanouissement personnel et d'intégration sociale ;
- la liberté, pour les travailleurs, d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui influent sur leur existence ;
- l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

L'Agenda pour le travail décent et rémunéré équitablement, selon l'OIT, passe donc par l'application des 4 objectifs stratégiques.

L'agenda pour le travail décent et rémunéré équitable :

- créer des emplois ;
- garantir les droits au travail ;
- étendre la protection sociale ;
- promouvoir le dialogue social.



DE DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL DECENT

I.1.2 - L'agenda pour le travail décent en Afrique

Dans son rapport présenté lors de la 14^{ème} Réunion régionale africaine, la Directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique a soutenu que :

- quelques 252 millions de personnes (soit 60% de la population active) sont encore « modérément » ou « extrêmement » pauvres ;
- la productivité sur le continent africain reste inférieure à la moyenne mondiale ;
- 82% de la population du continent n'ont pas accès à la protection sociale ;
- l'emploi informel, les emplois peu rémunérés et les mauvaises conditions de travail sont prédominants en Afrique, puisqu'ils concernent 85,8% de l'ensemble de la population active et 95% des jeunes travailleurs ;
- 72 millions d'enfants africains travaillent, ce qui représente presque la moitié du travail des enfants dans le monde ;
- environ 54,5 millions de jeunes ne sont ni scolarisés ni en formation, ni au travail ;

- l'écart de rémunération entre hommes et femmes reste défavorable à ces dernières.

Et au terme de cette réunion, des grandes priorités pour la région de l'Afrique s'inspirant de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain et s'appuyant sur la Déclaration du centenaire, ont été arrêtées.

Priorités pour l'Afrique de l'agenda :

- faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour la jeunesse en Afrique ;
- renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation ;
- promouvoir une croissance et un développement économiques, inclusifs et durables, le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous ;
- renforcer l'efficacité des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs ;
- renforcer les synergies entre l'OIT et les institutions africaines.



I.2 - PROGRAMMES PAR PAYS POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT (PPTD)

Élaborés par l'OIT pour assister les Etats membres, les programmes par pays pour la promotion du travail décent (PPTD) sont des cadres de référence à travers lesquels l'OIT apporte un appui aux mandants au niveau national. Ils permettent ainsi de réaliser des objectifs du travail décent à travers des moyens assortis d'un calendrier et dotés de ressources. Les PPTD sont donc des documents de gouvernance de l'OIT élaborés avec les outils de l'OIT suivant une approche participative, en vue de la prise en compte des préoccupations des mandants tripartites de l'OIT. Ces documents :

- définissent les résultats escomptés par le Bureau dans un certain pays au cours d'une période donnée ;
- sont conformes à l'engagement de l'OIT pour le tripartisme et le dialogue social, basé sur les négociations avec les mandants (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) afin de contribuer à l'identification des priorités par pays ;
- sont mis en œuvre avec l'engagement des mandants ; et
- munissent le Bureau d'un outil qui gère sa collaboration avec d'autres Agences des Nations Unies à travers le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui engage également les mandants de l'OIT, dont les organisations de travailleurs.

Objectifs des PPTD

D'une manière générale les PPTD s'articulent essentiellement sur :

- la création d'opportunités pour les travailleurs et travailleuses pour sécuriser l'emploi et des revenus décents ;
- garantir la couverture d'une protection sociale pour tous ;
- le renforcement du tripartisme et du dialogue social ;
- la promotion et l'application des principes et droits fondamentaux du travail et des normes internationales stipulées dans les Conventions et les Recommandations de l'OIT.



I.2.1 - Cameroun (PPTD 2017-2019)

Par rapport au biennium 2016-2017, les priorités du gouvernement camerounais n'ont pas véritablement changé. Toutefois, ce PPTD a été prorogé pour la période 2017-2019 dans l'attente de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

Pour accompagner le gouvernement du Cameroun dans son processus de lutte contre la pauvreté, les mandants tripartites ont élaboré, de manière consensuelle, des priorités alignées sur les orientations des cadres de références internationaux que sont l'Agenda du Travail Décent pour l'Afrique, le Pacte Mondial pour l'Emploi, le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2018 – 2020) et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et la Vision 2035 qui indique que le « Travail décent » est un outil de lutte contre la pauvreté.

Priorités du PPTD Cameroun :

- l'accroissement des opportunités d'emplois décents et la promotion des activités génératrices de revenus ;
- l'amélioration du cadre normatif et des conditions de travail pour tous ;
- le renforcement des capacités des mandants tripartites au dialogue social.



I.2.2 - Guinée Equatoriale (2019-2022)

Élaboré suivant une approche participative, le PPTD de Guinée Equatoriale est un outil d'appui à la mise en œuvre de l'approche de Gestion Axée sur le Résultats pour s'affranchir de la pauvreté par la création et la consolidation d'emplois décents. Le PPTD apporte des orientations relatives aux modalités d'appui aux objectifs du Programme National de Développement Economique et Social 2020 (PNDES 2020) - pour ce qui est du développement humain - et Le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2019 – 2023).

Priorités du PPTD Guinée Equatoriale :

- développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents ;
- renforcement du capital humain par l'extension et la modernisation du système de protection sociale ;
- amélioration de la gouvernance du monde du travail.



I.2.3 - São Tomé et Príncipe (PPTD 2018-2021)

Contrairement à la précédente édition qui comportait deux priorités, le PPTD 2018-2021 élaboré et mis en œuvre avec l'implication de tous les mandants tripartites de l'OIT, repose sur trois priorités, à savoir :

- les socles de protection sociale ;
- le tripartisme et le dialogue social ; et
- les emplois productifs et durables.

Priorités du PPTD São Tomé et Príncipe :

- des socles de protection sociale sont mis en place pour prévenir, réduire la pauvreté et promouvoir le progrès économique des populations ;
- le tripartisme et le dialogue social, la gouvernance du marché du travail sont renforcés ;
- la promotion des emplois productifs pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes.

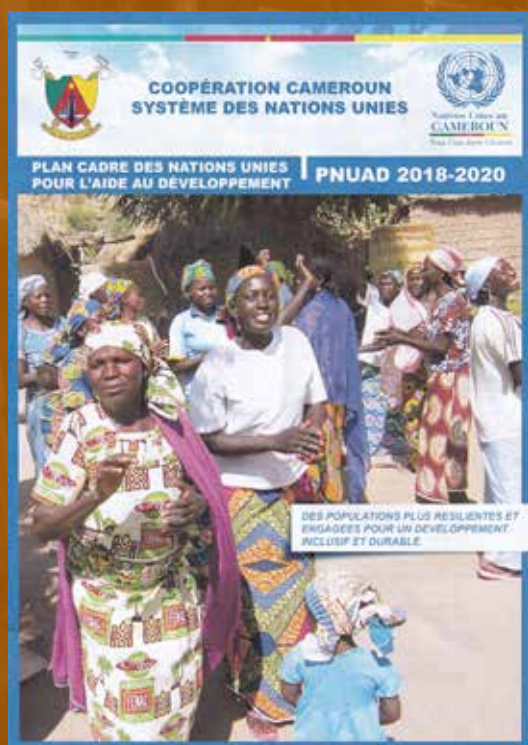


I.3 – LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (UNSDF)

Unique programme réunissant toutes les Agences du Système des Nations Unies dans les pays couverts, l'UNSDF se décline de manière opérationnelle en des programmes fondés sur les droits de la personne et une analyse rigoureuse des pays ; un nouvel élan en faveur de l'action collective ; et des partenariats attachés prioritairement à l'aide à apporter en vue d'atteindre les objectifs de développement durable de manière à ne laisser personne à la traîne. Ces plans-cadres visent généralement quatre piliers principaux.

Piliers de l'UNSDF :

- appui à la mise en œuvre des priorités nationales ;
- favoriser l'esprit de collaboration en nouant des partenariats avec les gouvernements et toutes les parties prenantes ;
- concrétisation de l'engagement pris par les Nations Unies de ne laisser personne sur le côté ;
- fournir aux équipes de pays des Nations Unies les moyens d'adapter leur action aux besoins propres et à la situation particulière de chaque État Membre.



Tout *d'abord*, les plans-cadres doivent énoncer précisément comment le Système des Nations Unies dans son ensemble entend appuyer les pays dans la mise en œuvre des priorités nationales et à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ces plans sont un outil au service de la transformation économique, offrant divers moyens d'inscrire le développement durable au cœur des politiques et pratiques économiques : le but étant de promouvoir des activités économiques inclusives, diversifiées et créatrices d'emplois, qui favorisent les droits et le bien-être de toutes et tous, renforcent l'économie et protègent la planète.

Deuxièmement, les plans-cadres de coopération doivent incarner l'esprit de collaboration qui anime le Programme 2030. Il faut nouer des partenariats non seulement avec les gouverne-

ments hôtes, mais également avec toutes les parties prenantes - société civile, universités, parlements, secteur privé, partenaires bilatéraux - afin d'exploiter au mieux nos forces et insuffler des changements en profondeur.

Troisièmement, ils doivent permettre d'implémenter l'engagement pris par les Nations Unies de ne laisser personne de côté et de prendre des mesures tangibles en faveur des populations sur place, en particulier des personnes les plus démunies.

Enfin, les plans-cadres de coopération doivent fournir aux équipes de pays des Nations Unies les moyens d'adapter leur action aux besoins propres et à la situation particulière de chaque État Membre, en veillant à ce que toutes les entités du système, qu'elles soient présentes ou non dans le pays, concourent effectivement à la mise en œuvre du Programme 2030.



I.3.1 – UNSDF Cameroun (2018-2020)

Aligné sur les priorités nationales contenues dans le DSCE et les 17 objectifs ODD retenus, l'UNSDF Cameroun répond directement à 13 objectifs qui se déclinent en 4 piliers, à savoir :

Pilier I : Opportunités d'emplois décents et de l'inclusion sociale

Il comporte deux effets.

Effet 1 : les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents et sont économiquement plus autonomes

L'UNSDF va appuyer les efforts du Cameroun dans la promotion de l'emploi en faveur des jeunes et des femmes. En vue d'infléchir la tendance haussière actuelle à l'augmentation du taux de sous-emploi des jeunes hommes et femmes, les appuis du Système des Nations Unies porteront sur :

- l'amélioration de l'environnement institutionnel et réglementaire afin de le rendre plus fa-

vorable au développement des PME, et donc à l'accroissement des opportunités d'emplois décents ;

- la promotion de l'auto-emploi à travers l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales, la facilitation de l'installation et de l'insertion dans les secteurs porteurs et dans le développement des activités connexes autour de certains grands projets ;
- l'amélioration des conditions de travail des jeunes hommes et femmes déjà insérés dans le monde du travail.

Contribuer à ramener le sous-emploi global des jeunes et des femmes respectivement de 71,4% et 78% à 50%.



Effet 2 : les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes vulnérables ont un accès accru à des mesures efficaces et durables de protection sociale en vue de la réduction des inégalités et des violences

L'UNSDF ambitionne de contribuer à l'intégration de tous les groupes et catégories de populations par la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins de jouir d'une sécurité de revenu de base, d'un accès aux services sociaux de base, aux opportunités économiques et leur besoin de participation aux processus décisionnels qui affectent leurs vies. L'intervention de l'UNSDF se fera dans trois domaines :

- la promotion du genre : l'UNSDF entend développer des stratégies et mécanismes de plaidoyers en vue de l'adoption et la mise en œuvre des instruments juridiques favorisant l'autonomisation des femmes ;
- la réalisation du dividende démographique qui nécessite un saut qualitatif de l'organisation du système de santé et particulièrement ses mécanismes de financement. L'UNSDF œuvre à l'avènement d'un système de couverture

universelle en santé garantira le partage des risques et assurera l'accès de tous aux services essentiels de santé ;

- la protection des enfants, filles et garçons contre toutes formes de violences, négligence et exploitation. L'UNSDF vise à mobiliser des ressources pour améliorer les services sociaux de protection de l'enfant, élaborer un système de gestion de l'information pour les enfants victimes de violence et d'exploitation, renforcer le système d'état-civil et la mise en œuvre des instruments juridiques protégeant les filles et les garçons.

Triple objectif, à savoir :

- (i) accroître la prise en compte de l'approche genre et le niveau d'autonomisation politique, juridique, économique et social de la femme et de la jeune fille ;
- (ii) renforcer et étendre les mécanismes de protection sociale ; et
- (iii) assurer une meilleure protection des filles et garçons contre les violences, les négligences et l'exploitation.



Pilier II : Santé et nutrition

Le secteur de la santé est celui dans lequel les défis les plus importants restent à relever. Et pour réaliser les cibles des OMD, trois effets sont retenus :

Effet 1 : les femmes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescent(e)s ont accès et utilisent de façon accrue et équitable des services de santé de la reproduction de qualité

Pour aider le gouvernement à faire baisser la mortalité maternelle, l'UNSDf renforcera l'offre et la demande de services préventifs, curatifs et promotionnels de qualité en santé de la reproduction, maternelle, néo-natale, infantile et des adolescents. Le plaidoyer visera à maintenir le cap de la progression du budget public alloué au secteur de la santé. Par ailleurs, il s'agira d'accompagner le Cameroun dans la mise en place et l'extension de la couverture sanitaire universelle indispensable pour garantir un accès équitable aux soins de santé de qualité.

Réduction du taux de mortalité maternelle (de 782 à 596 pour cent mille naissances vivantes), néonatale (de 4,5% par an), infantile et infanto-juvéA

2 FAIM «ZÉRO»



Effet 2 : les hommes, les femmes, les adolescents(es) et les enfants ont accès aux services de prévention et de prise en charge du VIH/ SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies et les utilisent de façon accrue et équitable

Le Système des Nations Unies accompagnera les stratégies de renforcement de la prévention et de la prise en charge du paludisme, de la tuberculose et du VIH/Sida en mettant l'accent sur le renforcement des ressources humaines, des équipements et des infrastructures. Il s'agira plus exactement d'accompagner la construction/l'équipement d'au moins 75% des centres de santé intégrés ; et de renforcer le système de gestion, d'approvisionnement, de stockage et de distribution des intrants.

Réduire, à l'horizon 2020 :

- (i) le taux d'incidence du VIH à 1,9% ;
- (ii) la prévalence de la tuberculose multi résistante à moins de 2%, et :
- (iii) le taux de mortalité spécifique chez les enfants de moins de 5 ans à 31%.



Effet 3 : les enfants de moins de 5 ans et les femmes dans les zones vulnérables ont accès aux services de prévention et de prise en charge de la malnutrition et les utilisent de façon accrue et équitable pour améliorer leur état nutritionnel

L'accès et l'utilisation des services de prévention et de prise en charge de la malnutrition vont être améliorés. Les stratégies viseront à accroître les apports nutritionnels chez la mère et l'enfant, à travers :

- la promotion d'une alimentation maternelle plus adéquate et de qualité optimale pour prévenir les différentes formes de malnutrition ;
- la facilitation de l'accès aux services de prévention, de soins et de prise en charge de la malnutrition ;
- la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

Ramener le taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans de 32% à 27% en 2020.



Pilier III : Education et formation professionnelle

Les défis ici portent sur l'amélioration de la qualité des enseignements et de la formation, le renforcement de l'inclusion du secteur éducatif et l'amélioration de son efficacité externe, notamment la corrélation du système de formation professionnelle avec les besoins économiques.

Effet 1 : les enfants et les jeunes issus des groupes vulnérables et particulièrement les filles, bénéficient d'une éducation inclusive de qualité y compris une offre d'alphabétisation

Il s'agira de la correction des insuffisances de personnels qualifiés, de l'accessibilité au manuel scolaire, de la promotion de la scolarisation de la jeune fille ainsi que des enfants à besoins spéciaux, la promotion de l'alphabétisation. Pour atteindre ces objectifs, l'appui du Système des Nations Unies portera sur :

- la mobilisation de ressources et l'optimisation de la répartition intra-sectorielle ;
- le développement et l'opérationnalisation Système intégré d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) et ;
- le renforcement des mécanismes et de la culture de redevabilité.

Porter le taux d'achèvement du primaire des filles et des garçons de 76% (2015) à 100% ainsi que le taux d'alphabétisation de 81,8% à 100%.



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Effet 2 : les jeunes de 15-35 ans ont un accès plus accru et équitable à la formation professionnelle et aux opportunités d'apprentissages en adéquation avec le secteur productif (efficience de la formation avec débouchées)

L'UNSDF entend accompagner les initiatives du Gouvernement dans l'amélioration et la diversification de l'offre de formation professionnelle, l'élargissement de l'accès pour les jeunes filles particulièrement, l'amélioration de l'efficacité externe du système et de ses mécanismes de gestion.

S'agissant l'offre de formation professionnelle dans les zones cibles, l'accent sera mis sur :

- la disponibilité et l'accessibilité du matériel pédagogique et des référentiels de la formation professionnelle ;
- les infrastructures de formation, d'information et d'orientation et leurs équipements ;
- les capacités des encadreurs et formateurs ;
- le dispositif d'ingénierie de la formation professionnelle.

Pour ce qui est de l'accès des jeunes filles et des autres groupes vulnérables, les stratégies seront axées sur :

- les mesures incitatives pour l'accès et la rétention de la jeune fille à la formation professionnelle ;
- la prise en compte des spécificités des groupes vulnérables dans l'offre de formation professionnelle et ;
- la levée des barrières financières à l'accès des jeunes issus des ménages pauvres.

Renforcer la formation professionnelle des jeunes dans les zones cibles et assurer l'insertion d'au moins 50% dans le marché du travail.



Pilier IV : Résilience, relèvement précoce & sécurité alimentaire

Le Gouvernement et les Nations Unies veulent répondre efficacement aux défis nouveaux de développement induits par les crises sécuritaires et humanitaires et par les changements climatiques dont les effets néfastes se ressentent avec acuité sur la situation alimentaire des populations.

Effet 1 : les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques

Sur la base des potentialités existantes en matière de développement, il s'agira d'œuvrer au rétablissement et à la redynamisation des services essentiels ainsi que des moyens de subsistance tout en faisant de la promotion des droits de l'homme, un vecteur de la cohésion sociale.

Et en vue de garantir une gestion durable des ressources naturelles, des actions seront entre-

prises pour renforcer les capacités des populations en techniques de gestion plus adaptées, notamment en ce qui concerne les ressources énergétiques et halieutiques. Quant aux populations, le renforcement de leur capacité de résilience passera par la mise en œuvre des programmes de relèvement, de restauration et de diversification des moyens de subsistance, d'ouverture des opportunités économiques et d'accès à des emplois décents ainsi qu'à des connaissances utiles et pratiques pour promouvoir les changements de comportement indispensables à cet effet.

Réduire la proportion des populations affectées par les chocs économiques, sociaux et environnementaux.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Effet 2 : les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles ont, de façon permanente, un accès accru et équitable à une alimentation adéquate

En vue d'assurer une croissance régulière de la production et de la productivité agricole avec un accent sur les petits exploitants agricoles, particulièrement dans le Septentrion, le Gouvernement et le SNU ont convenu de conjuguer leurs efforts afin de relever les défis posés et d'assurer la disponibilité ainsi que l'accessibilité des denrées alimentaires - de manière permanente - dans les régions connaissant une insécurité alimentaire. Leurs interventions devront créer des conditions favorables pour une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui constitue un impératif pour le développement humain. Elles mettront, à cet effet, un accent particulier sur la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.

Réduire le taux d'insécurité alimentaire de 19% au niveau des zones cibles (Est, Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) à 16%.



I.3.2 - UNSDF Sao Tomé et Príncipe (2017-2021)

Les orientations stratégiques du Système des Nations Unies à Sao Tomé et Príncipe pour la période 2017-2021 sont directement liées à trois axes stratégiques nationaux principaux. L'UNSDF vise, par ailleurs, à accompagner le Gouvernement dans l'établissement d'une feuille de route en vue de l'intégration de nouveaux Objectifs du Développement Durable (ODD) dans les plans, politiques et stratégies nationaux.

Pilier I : renforcement de la cohésion sociale à travers un accès aux services sociaux de base de qualité visant à réduire l'inégalité et la disparité entre les citoyens et les localités

L'UNSDF contribuera à améliorer l'accès de la population à des services sociaux de base de qualité et de façon non discriminatoire, en priorité pour les groupes vulnérables, notamment les enfants, les adolescentes et les femmes.

Ces appuis viseront le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, la coordination et l'offre de services sociaux de qualité et, enfin, le plaidoyer pour stimuler la demande et l'utilisation des services.

Renforcer les capacités des partenaires nationaux et les investissements visant la mise à niveau des infrastructures de santé, de protection, de nutrition et d'éducation, ainsi que des infrastructures d'assainissement et d'eau améliorées.



Pilier 2 : renforcement de la crédibilité interne et externe du pays

Ici, les efforts porteront sur le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration centrale, du pouvoir local, des organisations de la société civile et du secteur privé, en vue mettre en place des législations et instruments permettant aux citoyens de bénéficier et de jouir des droits contribuant à leur épanouissement et à la crédibilité interne et externe du pays pour les investisseurs étrangers.

Pilier 3 : promotion d'une croissance durable inclusive et résiliente

Dans un contexte de développement durable, l'UNSDF à travers la gouvernance environnementale va aider à la valorisation des ressources naturelles dont dispose le pays.

Rendre la justice accessible aux couches les plus touchées et plus précisément les femmes et les jeunes.



I.3.3 - UNSDF Guinée Equatoriale (2019-2023)

Résultat de consultations entre les Nations Unies et ses partenaires nationaux, le Cadre de Coopération pour l'Émergence de la Guinée Equatoriale a été conçu pour apporter des réponses ciblées, flexibles et coordonnées aux priorités nationales de développement énoncées dans le Plan National de Développement Economique et Social, ainsi qu'aux priorités émergentes auxquelles le pays fait face.

Quatre axes stratégiques d'intervention alignés sur la vision nationale, « Horizon 2020 » se déclinent en huit effets.

Pilier 1 : développement du capital humain pour améliorer la qualité de vie

L'UNSDF va contribuer à l'amélioration de l'offre de services de base de qualité dans les secteurs clés tels que la santé, l'éducation, l'hygiène et l'assainissement. En outre, il va

appuyer le développement des ressources humaines dans les domaines pertinents du secteur social pour doter les partenaires nationaux des capacités adéquates permettant de concevoir, planifier, mettre en œuvre et faire le suivi-évaluation des programmes sectoriels dans les domaines sociaux clés.

En outre, le Système des Nations Unies envisage de mettre en place un système de protection sociale en faveur des personnes vulnérables en particulier les enfants, les femmes enceintes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Aider les partenaires nationaux à développer et à rendre opérationnel le cadre normatif et réglementaire de déploiement de programmes de protection sociale répondant aux besoins des plus vulnérables.



Pilier 2 : développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents.

Tirant les enseignements de la crise économique occasionnée par la chute drastique des prix du pétrole, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie de transformation de l'économie nationale visant, d'une part, à réduire sa dépendance du pétrole et, d'autre part, à générer une croissance inclusive qui profite à l'ensemble de la société, en particulier les femmes et les jeunes.

Les objectifs de ce pilier seront atteints au moyen d'interventions coordonnées des partenaires concernés au sein des Nations Unies dans le but de mettre à la disposition du Gouvernement et des partenaires nationaux, l'expertise locale et internationale appropriée permettant d'appuyer les institutions nationales en charge de la diversification économique, de l'emploi et de la sécurité sociale, avec un accent particulier sur les inégalités et toutes les formes de discrimination par la prise en compte des besoins spécifiques des personnes à risque de marginalisation.

Appuyer le pays à transformer son économie en une économie ouverte fondée sur la justice sociale, l'Egalité des chances, la participation de tous, la résilience des personnes et des communautés et enfin la durabilité environnementale.



Pilier 3 : gouvernance de qualité au service des citoyens

Le Système des Nations Unies, à travers 7 (sept) secteurs, se propose de :

- appuyer les autorités nationales à aligner le cadre institutionnel et la législation nationale relatif aux droits de l'homme sur le droit international ;
- promouvoir la prise en compte des droits humains, l'égalité des sexes et l'équité dans les programmes de développement ;
- appuyer la mise en place et l'opérationnalisation de cadres institutionnels et juridiques de lutte contre la corruption ;
- renforcer les capacités des organisations de la société civile à participer aux processus de prise de décision ;
- appuyer les autorités nationales dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) et les recommandations de la Convention sur l'élimination des violences faites aux femmes (CEDAW) ;

- contribuer à la gestion efficace du secteur public basée sur des normes et des procédures adaptées aux prestations de services de qualité aux citoyens ;
- renforcer les capacités techniques et institutionnelles de production, d'analyse et de dissémination de données statistiques fiables et désagrégées dans les domaines économique et social.

Moderniser l'administration afin de lui permettre d'assurer aux citoyens des services publics de qualité et d'améliorer l'efficacité des agents de l'état et la transparence dans la gestion publique à travers le renforcement des capacités techniques des agents de la fonction publique, l'informatisation des services publics, la réduction des procédures administratives.



Pilier 4 : gestion durable des ressources environnementales

Le Système des Nations Unies se propose de contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles des partenaires nationaux - dont le gouvernement et les organisations non gouvernementales de défense de l'environnement - à jouer pleinement leur rôle de défense et de protection de l'environnement, de promotion de la prise en compte de la durabilité environnementale dans les programmes et projets de développement, du développement d'un partenariat efficace autour des questions environnementales.

Ce partenariat se réalisera à travers :

- l'exploitation durable des ressources naturelles maritimes et forestières par l'élaboration de programmes de gestion durable des ressources naturelles, l'élaboration de politiques publiques de protection et de conservation de l'écosystème, l'adoption d'un cadre juridique et des institutions efficaces pour planifier et exécuter des activités d'adaptation et de mitigation des effets liés au changement climatique ;

- la sécurité alimentaire des citoyens et la résilience économique des plus vulnérables grâce à des politiques et des stratégies durables dans les secteurs de l'agro-industrie, de la pêche, du tourisme et de l'artisanat.

Préservation de la biodiversité riche et variée des parties insulaires et continentales du pays ainsi que la gestion durable de ses richesses naturelles.





▶ Le COVID-19 et le monde du travail

Réponses politiques des pays

PARTIE II

LE COVID-19 AU CŒUR

II.1 - GENERALITES SUR LE COVID-19

II.1.1 – Impact sur les économies

Pour reprendre la définition de l'OMS, « les coronavirus forment une vaste famille de virus qui peuvent être des pathogènes chez les animaux ou chez l'homme... Le dernier coronavirus qui a été découvert est responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui affecte actuellement l'Afrique et le reste du monde ».

La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est donc une maladie infectieuse due à un coronavirus découvert récemment. Elle apparaît le 17 novembre 2019 dans la ville de Wuhan, en Chine centrale, puis se propage dans le monde entier. Selon l'OIT, en juin 2020, 95 millions d'emplois ont été perdus à travers le

monde dont 15 millions en Afrique et 1 million en Afrique centrale. L'humanité a donc ainsi été prise au dépourvu par cette pandémie qui secoue tous les continents et altère dramatiquement les modes de vie de toute la population mondiale. Parce qu'elle n'a épargné aucun pays, les gouvernements ont pris des mesures sans précédent pour lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19, tout en tempérant les effets néfastes de celle-ci sur l'économie et le marché du travail.

En vue d'apporter des solutions concrètes à ce combat, l'ETD/BP-Yaoundé a accompagné les mandants tripartites de l'OIT des pays qu'elle couvre dans la mise en œuvre des politiques et des mesures par eux prises en vue de combattre cette pandémie.



DU TRAVAIL DECENT :

Réponses politiques nationales

II.1.2 - Mesures gouvernementales

Le monde du travail est profondément touché par la pandémie mondiale du Coronavirus. Outre la menace que cela représente pour la santé publique, les bouleversements économiques et sociaux menacent les moyens de subsistance et le bien-être à long terme de millions d'individus. L'OIT et ses mandants - gouvernements, employeurs et travailleurs - joueront un rôle primordial dans la lutte contre la pandémie en garantissant la sécurité des personnes ainsi que la viabilité des entreprises et des emplois.

Suite à la déclaration de la pandémie et face à ses conséquences, les gouvernements ont pris des mesures aux fins de résorber cette pandémie.



II.1.1.1 - Cameroun

Pour faire face à cette crise sanitaire d'une ampleur jamais égalée, le gouvernement a mis sur pied un dispositif tendant à empêcher la propagation de ce virus dans le pays. C'est ainsi qu'en date du 13 mars 2020, 13 mesures ont été édictées pour une durée de 15 jours, à savoir :

- la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes ;
- la suspension des visas ;
- la fermeture des établissements publics et privés de formation ;
- l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes ;
- le report des compétitions scolaires et universitaires ;
- la fermeture des débits de boisson et restaurants ainsi que des lieux de loisirs dès 18h ;
- la suspension des déplacements urbains et interurbains, sauf cas d'extrême nécessité ;
- la régulation des flux des consommateurs dans les marchés et les centres commerciaux ;
- l'interdiction des surcharges dans les transports publics ;
- la réquisition des formations sanitaires privées, des hôtels et autres lieux d'hébergement ;

- la promotion du télétravail ;
- la suspension des missions à l'étranger des membres du gouvernement ; et
- la promotion des mesures d'hygiène recommandées par l'OMS et le gouvernement.

CAMEROUN :

- 13 mesures édictées ;
- création d'un fonds spécial de solidarité nationale ;
- stimulation de l'économie et de l'emploi ;
- soutien des entreprises, des emplois et des revenus ;
- protection des travailleurs sur le lieu de travail ;
- promotion du dialogue social.



II.1.1.1.1 - Création d'un « Fonds spécial de solidarité nationale »

Le Chef de l'Etat a donné des instructions pour constituer un fonds à hauteur de deux milliards (2.000.000.000) de francs CFA. Ce fonds a reçu plusieurs contributions d'entreprises et de structures financières camerounaises.

II.1.1.1.2 - Stimuler l'économie et l'emploi

L'observance stricte des mesures sus-énoncées n'a pas été sans conséquences sur l'économie du Cameroun. Et afin d'atténuer les effets de cette crise et de favoriser une reprise rapide de l'activité, le Ministère des Finances (MINFI) et le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ont mis en place un cadre de concertation, avec les principaux acteurs économiques en vue de stimuler l'économie.

II.1.1.1.3 - Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus

Suite aux « résultats encourageants observés dans la mise en œuvre de la stratégie de riposte contre le Covid-19 » et les « conclusions issues de l'étude d'impact socio-économique de cette pandémie sur notre économie », le gouvernement, en date du 30 avril 2020, a décidé d'assouplir les mesures de restriction prises le 18 mars 2020 dans la cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Selon le Premier Ministre Joseph Dion Nguté, les mesures prises pour lutter contre le Coronavirus « ont entraîné des distorsions économiques et sociales, dont les effets se font ressentir dans plusieurs secteurs d'activités ».



Le Premier Ministre a cité parmi les secteurs les plus touchés le transport, l'hôtellerie-restauration et le commerce d'une manière générale. En plus de ces mesures d'assouplissement, le Cameroun a également pris « des mesures de soutien, afin de soulager les secteurs durement impactés par cette crise sanitaire ».

Et parmi ces nouvelles mesures, nous en énumérons 13 d'ordre fiscal, à savoir :

- la suspension au titre du 2ème trimestre 2020 des vérifications générales de comptabilité ;
- le report du délai de dépôt des Déclarations Statistiques et Fiscales sans pénalités en cas d'acquittement du solde correspondant ;
- l'octroi de moratoires et de différés de paiement aux entreprises directement affectées par la crise ;
- l'allocation d'une enveloppe spéciale de 25 milliards de FCFA, pour l'apurement des stocks de crédits de TVA en attente de remboursement ;
- le report au 30 septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020 ;
- la déductibilité totale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés des dons et libéralités ;
- l'exonération de la Taxe de séjour dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ;
- l'exonération de l'impôt libératoire et de la taxe de stationnement pour les taxis et motos taxis, ainsi que les petits revendeurs de vivres ;
- la suspension, pour une durée de trois mois, à savoir avril, mai et juin, des contrôles sur place de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- l'annulation des pénalités de retard de paiement des cotisations sociales dues à la CNPS, sur demande justifiée ;
- l'étalement sur trois mois du paiement de la dette des cotisations sociales des mois d'avril, mai et juin 2020, sur demande justifiée ;
- l'augmentation de 20% du niveau des anciennes pensions n'ayant pas bénéficié de la revalorisation automatique survenue du fait de la réforme de 2016.



II.1.1.1.4 - Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) a publié un communiqué encourageant les entreprises à utiliser les Comités d'Hygiène et de Santé (CHS) pour assurer la protection des travailleurs contre le COVID-19.

II.1.1.1.5 - S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions

Une réunion a eu lieu entre les Syndicats du secteur des Transporteurs et trois (3) membres du gouvernement, à savoir les Ministres du Commerce, des Transports et du Travail et de la Sécurité Sociale. Face aux répercussions des

mesures prises pour prévenir le COVID sur son secteur d'activités, le Syndicat des transporteurs a soumis un préavis de grève. Mot d'ordre de grève qui, grâce au sens républicain et patriotique de ladite organisation, a donné raison au dialogue social, primordial dans la recherche de solutions en cette période de grave crise sanitaire. Les syndicats ont levé le mot d'ordre de grève lancé pour ce lundi 6 avril 2020 et le gouvernement a promis d'étudier leur demande de baisse des prix de carburant. En rappel, les transporteurs ont estimé que le manque à gagner provoqué par les mesures contre le COVID-19 ne peut être compensé que par une révision à la baisse des prix du carburant à la pompe ou une augmentation des prix du transport. Le gouvernement a reconnu la pertinence de la revendication des syndicats et a promis se donner le temps de trouver des mesures appropriées.



II.1.1.2 - Guinée Equatoriale

En date du 15 mars 2020, le gouvernement a pris, pour une durée de 30 jours, une série de mesures de précaution pour la prévention et le contrôle de l'éclatement de la pandémie du nouveau Covid-19 en Guinée Equatoriale. Il s'agissait, notamment de : la suspension de toutes les activités académiques dans tous les niveaux d'enseignement ; la suspension des compétitions sportives ; l'interdiction du transport urbain et interurbain ; l'interdiction des fêtes et des veillées funéraires ; l'utilisation systématique du gel désinfectant ou hydro alcoolique.

II.1.1.2.1 - Création d'un « Fonds National d'Urgence Covid-19 »

Ce fonds a été créé pour collecter des ressources économiques et financières afin de lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19 en Guinée Equatoriale. Le gouvernement a contribué à ce fonds à hauteur de cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA. Les entreprises publiques, les ONG, les employés du public et du privé, la population en général, ont été invités à contribuer. Toute aide provenant des sources extérieures est aussi la bienvenue.

GUINÉE EQUATORIALE :

- mesures de précaution ;
- création d'un fonds national d'urgence ;
- stimulation de l'économie et de l'emploi ;
- soutien des entreprises, des emplois et des revenus.



II.1.1.2.2 - Stimuler l'économie et l'emploi

Le gouvernement a pris certaines mesures pour inciter l'économie et l'emploi, à savoir :

- activer une unité spéciale pour la promotion des contrats de collaboration public-privé (PPP) dans les services publics de base tels que : l'eau, l'assainissement, l'électricité et la communication ;
- mettre en place un mécanisme de déclaration spécial afin de régulariser la dette fiscale et offrir des incitations aux contribuables qui s'en prévalent ;
- la période de paiement de la redevance fiscale minimale correspondant à l'année 2020 a été prolongée jusqu'en juin 2020 ;
- la période de paiement volontaire de la liquidation résultant de l'impôt sur les sociétés correspondant à l'exercice 2019 a été prolongée jusqu'en juillet 2020 ;
- la taxe minimale est également réduite de 3% à 1,5% pour l'année 2020, jusqu'au 30 septembre ;
- affecter des dons au Fonds Partiel de Garantie pour les PME par la déclaration de l'Etat d'Alerte Sanitaire Nationale à hauteur d'un milliard (1.000.000) de FCFA ;
- mettre en place une nouvelle structure de gouvernance du Fonds Partiel de Garantie pour garantir l'efficacité, la transparence et l'objectivité dans l'allocation des ressources de ce Fonds ;
- adopter une stratégie qui minimise le paiement de l'énergie électrique et des services internet et le rééchelonnement des crédits pour les PME ;
- exonérer du paiement de 50% les redevances mensuelles fixées par les contrats de missions et / ou exploitation desdits points focaux publics au bénéfice des sociétés de location d'espaces publics commerciaux dans les aéroports internationaux de Malabo et Bata ;
- demander aux entreprises de distribution et de commercialisation alimentaire - et à toutes les entreprises qui embauchent de nouveaux salariés - de renforcer leurs effectifs pour se conformer aux normes établies par les autorités sanitaires, en échange d'un bonus de 100% des cotisations de sécurité sociale applicable jusqu'au 30 septembre 2020.



II.1.1.2.3 - Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus

Il a été décidé que :

- le gouvernement versera une contribution de 5 000 milliards de francs CFA au Fonds national d'urgence COVID-19. Ce Fonds est géré et administré par le Comité des techniciens d'intervention et de surveillance du nouveau Coronavirus COVID-19 ;
- les ressources financières du Fonds national d'urgence COVID-19, ainsi que les contributions du budget général de l'État seront destinées à financer le programme de garanties sociales publiques contre l'impact de la pandémie de COVID-19 ;
- le programme de garanties sociales publiques contre l'impact de la pandémie de COVID-19 garantira :
 - des aliments de base et des produits de première nécessité pour les ménages identifiés ;
 - un kit de base d'hygiène personnelle et domestique pour les groupes identifiés ;
 - un soutien social comprenant des conseils et un soutien psychologique et sanitaire.



II.1.1.3 - Sao Tome et Principe

II.1.1.3.1 - Stimuler l'économie et l'emploi

En date du 17 mars 2020, le Président de la République a déclaré l'état d'urgence nationale en santé publique. Ainsi, le gouvernement a adopté une série de mesures restrictives de contrôle, et prévention des risques ont été adoptés, notamment :

- la fermeture de l'espace aérien et maritime avec l'interdiction d'entrer au pays à tous les étrangers, sauf ceux appartenant aux missions techniques et gouvernementales invités par le Gouvernement ;
- la fermeture des établissements publics et privés de formation ;
- l'interdiction de tous rassemblements publics à caractère culturel, religieux, sportif, ludique et autres ;
- la quarantaine domiciliaire obligatoire pour tous les passagers nationaux et étrangers qui retournent au pays ;
- le renforcement des mesures de contrôle sanitaire à l'aéroport internationale ;
- le confinement obligatoire de la population à partir de 19 heures ;
- la réduction de la capacité maximale de passagers dans les taxis, bus et autres transports publics ;
- la réduction des heures de travail.



Un plan de contingence nationale a été adopté avec des mesures y compris :

- la suspension de l'application de certaines dispositions du Code du travail approuvé par la loi n° 6/2019 du 11 avril 2019 ;
- le report des périodes de déclaration fiscale et autres ;
- la subvention de l'Etat à l'économie, notamment aux secteurs les plus sensibles tels que l'hôtellerie/restauration, l'enseignement privé, l'agriculture, la transformation, les artisans et services, afin d'éviter le licenciement des travailleurs ;
- l'adoption des mesures pour accompagner les travailleurs du secteur informel ;
- l'état d'urgence en santé publique a été renouvelé 5 fois, jusqu'au 15 Juin.

SAO TOMÉ ET PRINCIPE :

- stimulation de l'économie et de l'emploi ;
- soutien des entreprises, des emplois et des revenus ;
- soutien à l'agriculture ;
- soutien à la pêche ;
- soutien au secteur informel.



II.1.1.3.2 - Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus

Dans ce secteur, des mesures ont été prises, notamment :

- l'exonération des intérêts moratoires et autres ajouts légaux aux dettes fiscales et parafiscales accumulées pendant la période de l'état d'urgence ou qui, ayant été accumulées par rapport à la période précédente, sont notifiées pendant l'état d'urgence, pour les entreprises ;
- le moratoire, sans pénalités, pour les paiements en cours pour les entreprises ;
- la suspension des saisies fiscales en faveur des entreprises ;
- l'attribution d'une compensation de rémunération aux travailleurs concernés, dont la valeur peut être complétée par l'employeur, pour garder le salarié et non le licencié, pour le secteur du tourisme.

II.1.1.3.3 - Secteur agriculture et transformation

- Création de centres d'approvisionnement décentralisés (Région autonome de Príncipe,

zones centrale, sud et nord de São Tomé), pour la vente de produits alimentaires locaux ;

- disponibilité de semences, de matériel et d'équipement et d'autres intrants pour l'agriculture ;
- création d'une plateforme d'achat et de vente, impliquant le fournisseur, le distributeur et l'acheteur.

II.1.1.3.4 - Secteur de la pêche

- Disponibilité de réfrigérateurs sur les marchés et transport réfrigéré pour assurer la conservation du poisson et garantir le stock d'approvisionnement ;
- réhabilitation des fabriques de glace pour conserver le poisson ;
- renforcement des matériels et équipements de pêche (navires, moteurs et autres instruments de pêche).

II.1.1.3.5 - Secteur informel

Soutien apporté aux personnes affectées pour des emplois dans l'agriculture, la pêche et l'assainissement (mesures à mettre en œuvre avec le soutien du PAR et des conseils de district).



II. 2 - CE QUE FONT LES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

Certaines mesures ont été prises par les organisations de travailleurs des pays couverts par l'ETD/BP-Yaoundé, pour accompagner les gouvernements dans leur lutte contre la pandémie du Covid-19.

II.2.1 - Cameroun

Bien qu'il n'y ait pas de confinement au Cameroun, les entreprises du secteur informel ont ressenti les effets d'un ralentissement de l'activité économique, notamment dans le secteur des transports. Et en l'absence d'une approche tripartite en réponse aux mesures d'urgence du gouvernement, les confédérations syndicales ont, néanmoins, publié des communiqués demandant :

- l'annulation de la célébration de la fête du 1er mai ainsi que la réorientation du budget de cet événement vers le financement de la lutte contre la pandémie de Covid-19 ;
- la réorientation du budget de la participation du Cameroun à la CIT de 2020 (annulée) pour soutenir la lutte contre le COVID-19 ;
- dans certains lieux de travail comme les plantations de bananes, les directions ont discuté avec les organisations de travailleurs au sujet des mesures de prévention et de protection à mettre en place ;
- une tentative de grève par les travailleurs du transport a forcé le gouvernement à engager une forme de dialogue social avec les organisations syndicales du secteur ;
- au niveau national, les confédérations syndicales ont participé à des discussions bilatérales avec les organisations d'employeurs pour s'en s'entendre sur les mesures de prévention et de protection des travailleurs ;
- le 31 mars 2020, des organisations de travailleurs du transport routier ont demandé une baisse du prix du carburant ou une augmentation des tarifs de transport. Le gouvernement a promis d'examiner cette demande ;
- le syndicat du secteur des télécommunications a demandé au groupe Orange Cameroun d'aider le pays à lutter contre le Covid-19 en fournissant du matériel et des kits de test. Dans les 24 heures qui ont suivi cette requête, le Directeur Général du groupe a fait des dons au Ministère de la Santé ;
- des syndicats du transport et d'autres organisations de travailleurs du secteur informel aident leurs membres à maintenir une bonne hygiène sur leur lieu de travail.



II.2.2 - Sao Tomé et Principe

Les mesures de confinement adoptées par le gouvernement ont beaucoup affecté les travailleurs de façon globale, surtout ceux du secteur informel. Les organisations des travailleurs ont été moins associées dans la prise de décision et la mise en œuvre des mesures sociales adoptées par le gouvernement. Les réponses des organisations syndicales au COVID 19 ont été faibles, du fait des capacités limitées des organisations syndicales aggravées par la situation difficile de la pandémie.

Une des mesures adoptées par le gouvernement a consisté en une indemnisation accordée aux travailleurs dont l'emploi a été affecté

par le COVID19, à hauteur de 85% du salaire versé par l'Etat et de 15% par l'employeur.

L'OIT, a aidé deux Centrales Syndicales, notamment l'Organisation Nationale des Travailleurs de São Tomé et Principe (ONTSTP) et l'Union Générale des Travailleurs de São Tomé et Principe à renforcer les capacités pour le travail à distance. Par ailleurs, ils ont reçu du matériel pour réaliser des activités de sensibilisation de leurs membres.

Une enquête pour évaluer l'impact de la pandémie du COVID-19 sur les travailleurs et leurs organisations syndicales a aussi été réalisée et a montré la situation précaire des travailleurs de certains secteurs tels que l'hôtellerie et la restauration.



II.3 - CE QUE FONT LES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

II.3.1 - Cameroun

En riposte à la crise de la Covid-19, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) et des centrales syndicales des travailleurs ont pris un ensemble de mesures, notamment :

- la signature d'une déclaration dénommée « Coalition pour l'emploi » pour une appropriation collective de l'impact de la crise liée à la pandémie du Covid-19 sur la santé des salariés et des entreprises. Et, ce faisant, l'identification d'actions et d'initiatives communes visant à contenir la dégradation de l'activité économique et à créer les conditions d'un rebond viable post-Covid-19, et à éviter un désastre sur le front de l'emploi ;
- l'envoi d'une lettre circulaire, par le GICAM, à tous les chefs d'entreprises les invitant à plus de responsabilité ;
- le GICAM a fait un appel à la réorganisation du travail à travers le télétravail total ou partiel et à l'aménagement des postes de travail afin d'assurer la sécurité sanitaire des travailleurs ;
- la suspension des contrôles fiscaux et le gel des redressements fiscaux en cours ;
- le report, sans pénalités, des délais de déclaration ;
- l'assouplissement des conditions de délivrance des Attestations de Non Redevance ;
- le report du paiement des acomptes d'IS (Impôt sur les Sociétés) ;
- le report du paiement des cotisations CNPS pour les entreprises dans l'impossibilité de verser des salaires à leur personnel ;
- l'allègement et l'adaptation des procédures liées au dédouanement et au paiement des fournisseurs ;
- la suspension du paiement des taxes et autres redevances pour les opérateurs du secteur des TIC ;
- l'activation des leviers monétaires pour approvisionner le système bancaire en liquidités ;
- l'accompagnement des banques et établissements financiers dans l'octroi des crédits de trésoreries aux entreprises ;
- l'accélération des remboursements des crédits de TVA et de la dette intérieure.



II.3.2 - Sao Tome et Principe

La Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Services de Sao Tome et Principe (CCIAS) a lancé un message de sensibilisation aux entreprises et a fait un certain nombre de propositions au gouvernement telles que :

- exonérer les entreprises des pénalités de retard dans la déclaration fiscales périodiques ;
- évaluer les différentes mesures à mettre en œuvre par les Banques commerciales afin de minimiser les éventuels impacts pouvant résulter de la situation socio-économique actuelle ;
- examiner des éventuelles subventions de l'Etat à l'économie, notamment aux secteurs les plus sensibles (hôtellerie/restauration, agriculture, transformation, artisans, enseignement privé, services) et pour leur entretien, ainsi que celui des travailleurs ;
- élaborer un plan d'urgence pour adapter les actions résultant de la situation défavorable de Covid-19 chômage, faillites, etc. ;
- accord avec la Sécurité sociale sur le salaire du conjoint tuteur des enfants, en vue de la fermeture obligatoire des écoles, avec un accent sur les crèches et les jardins ;
- consultation conjointe pour la réflexion post-crise.



II.4 - ACTIONS MENEES PAR L'OIT DANS LES PAYS COUVERTS

II.4.1 - Cameroun

Afin d'accompagner les mandants tripartites dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, le bureau de l'OIT à Yaoundé a :

- envoyé un courrier aux mandants pour témoigner la compassion de l'Organisation et les encourager à respecter les mesures préventives ;
- produit et distribué du matériel de sensibilisation aux mandants ;
- organisé un webinaire sur la gestion du COVID - 19 en milieu du travail au profit de l'ensemble des mandants ;
- produit une émission TV de sensibilisation des acteurs du monde du travail sur le COVID-19 ;
- participé à la réalisation de l'étude d'impacts socio-économiques ;
- appuyé l'élaboration du Plan de riposte face au COVID ;
- appuyé le Comité Technique Multisectoriel HIMO dans l'élaboration d'un Guide national des principes de Santé et Sécurité au Travail (SST) applicables dans le cadre des travaux à forte intensité de main d'œuvre (HIMO) en période de crise sanitaire : cas du coronavirus COVID 19 ;
- appuyé le Ministère de l'Emploi et la Formation Professionnelle à estimer le potentiel emploi perdu du Budget d'Investissement Public (BIP) à la suite du correctif budgétaire introduit par le Gouvernement du fait de la pandémie de la COVID 19 ;
- appuyé le Gouvernement (Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), à évaluer les impacts de la pandémie sur le service public de l'emploi, en particulier le Fonds National de l'Emploi (FNE), afin de mieux orienter les fonctions d'intermédiation, de placement des jeunes et des femmes demandeurs d'emplois et les entreprises à la recherche de la main-d'œuvre ;
- appuyé la coordination du Système des Nations Unies à la préparation du plan de réponse conjoint dans la dimension relative à l'identification des mesures de soutien à l'emploi, aux PME et aux acteurs vulnérables de l'économie informelle ;
- appuyé le Gouvernement à élaborer des évaluations d'impacts du COVID19 sur les entreprises formelles et informelles et à identifier les mesures de mitigation qui ont été définies dans le plan de réponse nationale ;
- appuyé le Ministère de l'économie, du plan (MINEPAT) à réaliser des évaluations d'impacts de la crise sanitaire sur les valeurs ajoutées des secteurs productifs et les emplois sectoriels, dans l'optique de la révision des projections emplois de la stratégie nationale de développement (SND) ;
- appuyé la digitalisation d'un ensemble d'outils d'apprentissage en entrepreneuriat à distance GERME (« e-GERME ») pour améliorer l'expérience d'apprentissage interactive (des entrepreneurs et potentiels entrepreneurs) et pour faciliter la prestation de formations GERME là où les formations en présentiels ne sont pas possibles. E-GERME est disponible (en français, anglais et portugais) pour



les modules de formation Trouvez Votre Idée d'Entreprise (TRIE), Créez Votre Entreprise (CREE) et Gérez Mieux Votre Entreprise (Germe) ;

- appuyé la participation des cadres nationaux à la formation gratuite en ligne du CIF-Turin intitulée « PME et Covid-19 ».

II.4.2 - Guinée Equatoriale

En termes d'accompagnement, l'ETD/BP-Yaoundé a appuyé :

- la réalisation de l'étude d'impact socio-économique ;
- l'élaboration du Programme de Garanties sociales publiques aux personnes vulnérables.

II.4.3 - Sao Tome et Principe

Le BIT a accompagné le gouvernement et les partenaires sociaux dans :

- l'élaboration de l'étude d'impact socio-économique du COVID y compris l'étude sur les besoins des entreprises résultant de la pandémie du COVID 19 ; et l'étude sur l'impact du COVID sur les organisations syndicales ;
- la réalisation du Guide des employeurs dans la gestion des relations de travail pendant le Covid-19 ;
- le renforcement des conditions des mandants tripartites pour travailler à distance ;
- l'élaboration du plan de riposte du Système des Nations Unies ;
- la sensibilisation des populations face au COVID ;
- l'assistance technique au Ministère du Tra-

vail pour l'élaboration de mesures au profit des acteurs du monde du travail ;

- la conduite du dialogue social notamment pour ce qui est de la gestion du code du travail pendant le COVID ;
- l'assistance technique au Ministère du Travail dans l'élaboration d'un Guide national des principes de Santé et Sécurité au Travail (SST) applicables dans le cadre des travaux à forte intensité de main d'œuvre (HIMO) en période de crise sanitaire : cas du coronavirus COVID 19 ;
- l'assistance technique au Ministère du Travail pour la promotion de la création d'emplois décents en situation de crise par l'appui à la structuration des PME du secteur des BTP et l'élaboration d'un Guide pour faciliter leur accès à la commande publique ;
- le renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi dans la promotion de l'emploi, en instaurant une plateforme digitalisée de gestion des fonctions du service public de l'emploi, pour faciliter l'accès des demandeurs d'emploi au marché du travail, particulièrement dans des contextes de crises limitant les déplacements physiques ;
- la contribution à la préparation de la réponse conjointe du système des Nations Unies aux actions de lutte contre les effets socioéconomiques de la pandémie (soumission aux appels à proposition des fonds SDG anti COVID19 (Multipartners Trust Fund MPTF1 et 2) ;
- la coordination les travaux du pilier relatif à la réponse socioéconomique face au COVID19 ;
- l'appui à la digitalisation de l'outil de formation en entrepreneuriat GERME du BIT.



PARTIE III

RESULTATS STRATEGI

III.1 - EMPLOI

III.1.1 - Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de promotion de l'emploi des jeunes et des personnes vulnérables.

Au Cameroun, le Gouvernement en collaboration avec les partenaires sociaux, a, en 2018, élaboré un Plan d'action opérationnel (PAO) de mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi de 2017, qui donne priorité à l'emploi des jeunes. Cet aboutissement a été précédé par la revue du chapitre sur l'emploi du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi du Cameroun (DSCE) et la construction d'un modèle d'analyses et d'évaluation des impacts des programmes antérieurs qui a soutenu les nouvelles orientations en matière d'emploi du post-DSCE (2019-2023). Par ailleurs, une méthode de mesure des emplois annuels générés par le secteur moderne de l'économie et des impacts de la politique nationale de l'emploi, a été conçue et appropriée par le Gouvernement

à travers les points focaux des provinces du Cameroun.

- Renforcement des capacités de 50 représentants du gouvernement et des partenaires sociaux - dont 15 femmes - en matière d'intégration de l'emploi dans les référents stratégiques et programmatiques, dans le cadre d'une meilleure analyse de la sensibilité à l'emploi des secteurs économiques de création de richesses au Cameroun.
- Elaboration d'une matrice de mesures pour améliorer le « mainstreaming » de l'emploi.
- Elaboration d'un Outil de référence pour analyser les impacts des politiques macroéconomiques et des secteurs productifs sur les emplois et le marché du travail (le MEGC-Emploi)
- Renforcement des capacités de 30 points focaux de l'Observatoire National de l'Emploi sur la méthode de comptabilisation des emplois créés et perdus annuellement dans l'économie moderne.

RAPPORT MONDIAL PROTECTION SOCIALE

SUR LA

Protection sociale universelle
pour atteindre les objectifs
de développement durable

2017-2019



QUES ATTEINTS EN 2018, 2019 ET 2020

En janvier 2018, le Gouvernement du **Cameroun**, dans le cadre de la promotion de l'économie verte et des emplois durables et productifs, a conçu, validé et édité un nouveau programme national de promotion des emplois verts (PPEVC). Ce programme, outre qu'il présente les avantages de la promotion de l'économie verte, propose des actions de renforcement de capacités des jeunes en matière notamment de création d'emplois indépendants et d'entreprises dans les énergies renouvelables, la gestion environnementale, le soutien aux modes de production et de consommation durable.

- contrôle de qualité du processus d'élaboration du programme de promotion des emplois verts de novembre 2017 à février 2018 ;
- renforcement des capacités des mandants sur les concepts et méthodes en lien avec l'économie verte et les emplois verts ;
- expertise technique à la préparation de la cartographie des métiers et des bassins d'emplois verts ;
- expertise à la mise en place du dispositif institutionnel de pilotage du Programme de promotion des emplois verts et des outils de facilitation des financements verts



Le Gouvernement de **Guinée Equatoriale** a élaboré un programme de reconnaissance des compétences pour mieux planifier et faciliter l'insertion des migrants vulnérables sur la base des besoins du marché du travail. L'un des objectifs dudit projet porte sur le développement de compétences des acteurs clés du secteur agricole et de la pêche. Le forum de Brazzaville de Février 2018 a donc permis de renforcer les capacités des mandants en matière de planification stratégique appliquée à l'anticipation des besoins en compétences.

En outre, la Guinée Equatoriale a validé et adopté en février 2019 la Déclaration du forum de Brazzaville afin d'améliorer l'employabilité des jeunes dans le secteur agricole et améliorer la qualité, la pertinence et la reconnaissance des systèmes de développement des compétences. Ceci a permis de sceller un partenariat sous-régional entre les pays de l'Afrique Centrale et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Sur financement de la BAD, 15000 emplois directs et indirects devaient être créés dans le cadre du Projet d'Appui au développement des chaînes de valeurs du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture (PASPA). Le Gouvernement de la **Guinée Equatoriale** participe ainsi à l'exécution d'un programme de développement des compétences et de promotion de l'employabilité des jeunes, qui facilitera la mise à disposition d'une main d'œuvre qualifiée nationale pour le secteur, ainsi que la transition de l'école à

la vie active des jeunes femmes et des jeunes hommes, y compris des jeunes défavorisés évoluant dans le secteur de la pêche.

Le PASPA permettra aussi d'améliorer l'offre de formation professionnelle ainsi que l'institutionnalisation des outils du BIT dans le programme de formation (curricula) de l'université de Guinée équatoriale (UNGE) et deux centres de formation professionnelle (Bidiba et Annonbon).

Participation auprès de la BAD, aux différentes missions multidisciplinaires pour la formulation du Projet d'Appui au développement des chaînes de valeurs du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture (PASPA).

- **Co-organisation, avec la BAD, du 12 au 14 février 2019 du Forum de Brazzaville ;**
- **appui à l'élaboration du Projet d'Appui au développement des chaînes de valeurs du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture (PASPA).**
- **en collaboration avec les pays de la CEMAC, réalisation d'une étude sous-régionale sur le profil de compétences validée en 2019.**



Dans le cadre du projet RBSA, pour le Renforcement des capacités des Organisations des Travailleurs et des Employeurs pour une participation accrue dans les politiques publiques, le Gouvernement de **São Tomé et Príncipe** a validé, en juin 2019, un plan d'action pour l'appui à l'intégration de l'emploi dans les cadres stratégiques et programmatiques de développement. Ce plan d'action fait suite à une étude diagnostique sur l'intégration de l'emploi des jeunes dans les référents stratégiques et programmatiques, menée entre avril et juin 2019.

En outre, en juillet 2019, le Ministère du Travail et les partenaires sociaux se sont dotés d'un plan d'action sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de promotion des fonctions d'un service public de l'emploi au bénéfice des jeunes.

Le Gouvernement de **São Tomé et Príncipe**, en collaboration avec les partenaires sociaux, a élaboré et validé en juillet 2019 une matrice de mesures assortie d'un document de projet pilote portant sur la promotion de l'emploi des jeunes dans l'économie verte et bleue dans un contexte de fragilité environnementale. Le projet pilote de création d'emplois pour les jeunes intègre dans ses principes directeurs la promotion de l'intérêt économique et social aussi bien des jeunes hommes que des jeunes femmes, à travers les activités productives de restauration de l'environnement, de promotion du tourisme ou de promotion des métiers de la pêche.

En juillet 2019, le gouvernement a soumis le projet à la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financement.

Renforcement des capacités techniques de plus de 45 mandants tripartites - dont 20 femmes - sur l'appropriation et l'inclusion de l'emploi des jeunes dans les référents stratégiques et programmatiques.

- Contribution à la préparation des notes conceptuelles pour l'élaboration des diagnostics du marché du travail et du service public de l'emploi ;
- analyse de la situation de prise en compte de l'emploi des jeunes dans les stratégies et les programmes de développement aux niveaux macro et sectoriel ;
- formation des mandants à l'utilisation des outils d'intégration de l'emploi dans les secteurs économiques et au cahier de charges d'un service public de l'emploi.



III.1.2 - Favoriser au niveau opérationnel la création d'emplois plus nombreux, et de meilleure qualité, selon l'approche HIMO, et lutter contre les inégalités

Le 18 Juin 2018, le Président de la République du **Cameroun** a signé le décret N° 2018/366 portant nouveau Code des Marchés Publics au Cameroun, avec la prise en compte des questions d'emplois décents et plus précisément des approches à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Grâce aux méthodes du BIT, le Gouvernement du **Cameroun** utilise le « *Guide d'estimation du potentiel emploi attendu du Budget d'Investissement Public (BIP)* ». C'est le cas du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) qui a estimé et publié le potentiel emploi attendu du budget d'investissement public 2019 et du Plan d'Actions Prioritaires de la Politique Nationale d'Emploi (PAP PNE 2019-2021).

De même, le modèle Input/Output du BIT a été utilisé pour évaluer l'impact sur l'emploi des financements accordés par l'Agence Française de Développement (AfD) dans le cadre du Programme National de Développement Participatif (PNDP).

Le gouvernement du Cameroun, en consultation avec les partenaires sociaux, a mis en l'approche HIMO en vue de la création d'emplois écologiquement durables, promouvant l'égalité entre hommes et femmes et luttent contre les autres formes de discrimination et d'inégalité.

- **Elaboration et relecture du document de projet du nouveau code ;**
- **réalisation, avec l'appui de la Banque Africaine du Développement (BAD), des études spécifiques sur le potentiel emploi attendu du Budget d'Investissement Public ;**
- **renforcement des capacités d'environ 130 cadres techniques des administrations centrales et décentralisées - dont 10% de femmes ;**
- **organisation de trois chantiers-école à Eloundem, Akonlinga et Konye.**

- **contribution à la réalisation du Guide d'estimation du potentiel Emploi attendu du BIP ;**
- **élaboré le modèle Input/Output qui a servi à l'évaluation de l'impact sur l'emploi du PNDP.**



C'est ainsi que les acquis du *Projet de création d'emplois et de renforcement de l'employabilité des jeunes dans le cadre de l'aménagement de la route Kumba-Mamfe* ont été consolidés par l'appui technique du BIT pour l'exécution d'un projet complémentaire. Le projet a pour objectifs : le renforcement des capacités institutionnelles sur l'approche HIMO, la vulgarisation des résultats, des outils développés dans le cadre du projet, sur les bonnes pratiques. Les activités de renforcement de capacités ont porté essentiellement sur la maîtrise des nouvelles dispositions favorables à l'approche HIMO intégrées dans le nouveau code des marchés publics récemment publié par le président de la République en juin 2018.

À **Sao Tomé et Príncipe**, en ce qui concerne l'adoption de l'approche HIMO comme une alternative crédible de création d'emplois décents dans les travaux d'infrastructures publiques, un répertoire des GIMES (Grupos de Interesse para Manutenção de Estradas) et des entreprises du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) a été élaboré et mis à la disposition de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Service (CCIAS), la seule organisation d'employeurs existant à São Tomé et Príncipe, en vue d'un accroissement de sa base à travers l'augmentation du nombre de ses membres.

Les programmes HIMO exécutés ont particulièrement pris en compte les **questions d'égalité de genre et de non-discrimination** par une organisation appropriée des équipes de travail et l'intégration systématique des femmes. Les données de la Matrice de comptabilité sociale ont été utilisées pour construire le modèle d'équilibre général calculable dont la structure et le niveau de détail permet de simuler des analyses d'impacts des politiques macro et sectorielles sur les emplois formels et informels générés par l'économie camerounaise. Ce modèle permet de savoir dans quels secteurs d'ac-

tivités la dynamique de création des emplois et de réduction de la pauvreté est plus forte et dans ce sens, il permet de savoir si le processus de création d'emplois se renforce plus dans les secteurs à forte prédominance de femmes comme l'agriculture informelle. Cela oriente les politiques publiques en matière de ciblage et d'optimisation des investissements pour de meilleurs impacts sur les groupes vulnérables.

Pour ce qui est du **dialogue social**, au cours des travaux HIMO encadrés par le BIT, les ouvriers ont pu s'organiser afin de faciliter les discussions avec les maîtres d'ouvrage. Le processus de construction du modèle et de validation du plan de performance du service public de l'emploi ont été renforcés par la participation active des partenaires sociaux ; les étapes de mise en place de ces outils ont bénéficié des enrichissements de ces mandants de l'OIT et plus particulièrement sur la dimension normative et la qualité du travail.

À **Sao Tomé et Príncipe**, l'ETD/BP-Yaoundé a appuyé les efforts du Gouvernement de la Région Autonome de Príncipe (RAP) dans le développement des activités d'entrepreneuriat et des coopératives, surtout des jeunes. Ainsi, 108 jeunes de la RAP - dont 51,8% des femmes - ont été formés en création et gestion d'entreprise. Et un concours des plans d'affaires a été réalisé en partenariat avec le Gouvernement Régional, UN Habitat et une entreprise privée HBD, le plus grand investisseur dans cette région. Les trois lauréats du concours ont reçu des prix octroyés par cette organisation.

En outre, dans la RAP le BIT, en partenariat avec le Gouvernement Régional et UN Habitat a contribué pour la création d'une première petite entreprise des maçons en pierre sèche, comme une contribution pour la réduction du chômage et la promotion de l'emploi des jeunes.



III.1.3 - Gestion efficace des connaissances au service de la promotion du travail décent

III.1.3.1 - Cameroun

Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, en collaboration avec l'Institut National des Statistiques a conçu de nouveaux indicateurs pour assurer le suivi des ODD relatifs au travail décent, notamment, les cibles prioritisées en lien avec le travail et l'emploi comme les cibles 8.2, 8.3, 8.5, 8.7 de l'ODD8, au Cameroun avec l'appui conseil du BIT, en juin 2018.

Les 21 cibles parmi celles prioritisées par le Cameroun (à savoir les cibles des ODD 1 3 8 5 9 10 16), feront l'objet du suivi car étant les plus liées au travail décent.

Ainsi, le Gouvernement du Cameroun, sous le leadership du ministère de l'économie et de la planification, dans le processus de préparation du nouveau plan national de développement post-DSCE, et en consultation avec les partenaires sociaux, utilise les données du rapport sur la situation de référence des ODD liés au travail décent pour faire le diagnostic sur le marché du travail et les tendances de l'emploi au Cameroun. Ce rapport a permis de mieux

appréhender la situation du marché du travail, des acteurs de l'économie informelle, de l'emploi des jeunes et des groupes vulnérables, des institutions du marché du travail et de préparer le chapitre intitulé « la politique de l'emploi » de la nouvelle stratégie nationale de développement.

Depuis avril 2019, Le ministère du travail, en collaboration avec les administrations sectorielles, collecte et compile des données nationales dans le cadre d'une base de données dynamique pour établir la situation de référence et le suivi de la mise en œuvre des ODD liés au travail décent, au Cameroun.

- Appui à l'élaboration des bases de données de référence pour le suivi des ODD liés au travail décent au Cameroun et à Sao Tomé et Principe ;
- élaboration des rapports sur la situation de référence des ODD liés au travail décent au Cameroun et à Sao Tomé ;
- formation des mandants tripartites à l'appropriation des cibles ODD liés au travail.



III.1.3.2 - Sao Tomé et Principe

L'Institut National de la Statistique et le Ministère de l'Emploi et de l'Action Sociale de Sao Tomé, avec les appuis du BIT ont élaboré une note méthodologique en septembre 2018 pour la détermination de la situation de référence des indicateurs ODD en lien avec le travail décent et en particulier sur la base des sources administratives. La note a servi à l'élaboration du rapport national de référence sur les indicateurs ODD liés au travail décent en novembre 2019, sur la base des cibles prioritaires par le pays, notamment celles liées à la croissance économique et l'emploi décent, la promotion de l'économie bleue, des écosystèmes terrestres et maritimes, du tourisme durable et du genre.

Le processus d'élaboration du rapport sur la situation de référence des ODD liés au travail décent validé par les mandats tripartites de l'OIT, en novembre 2018, a été conduit sous le contrôle technique du BIT.



III.2 - NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

III.2.1 - Elaboration et révision des normes internationales du travail

Le gouvernement camerounais a demandé un accompagnement technique afin de mieux préparer ses observations ou amendements éventuels au rapport préparé par le Bureau et contenant les textes d'un projet de convention et d'un projet de recommandation fondés sur les conclusions adoptées par la Conférence à sa 107e session (2018). Le rapport en question a fait l'objet d'observations par le gouvernement du Cameroun, la Confédération des Syndicats Autonomes du Cameroun (CSAC), le Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM), ainsi que l'Union Générale des Travailleurs du Cameroun (UGTC).

Des réponses au questionnaire figurant en annexe du rapport exposant la législation et la pratique dans les différents pays en matière de violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail avaient précédemment été envoyées par le gouvernement, de la Confédération camerounaise du travail (CCT), et de la Confédération des syndicats autonomes du Cameroun (CSAC). Le but dudit questionnaire étant de demander aux Etats membre de l'OIT d'exprimer leur avis sur la portée et le contenu du ou des instruments

proposés après avoir consulté les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives.

Par ailleurs, le Cameroun a bénéficié d'un soutien technique continu destiné à identifier les mesures nécessaires au suivi des recommandations prises par le Groupe de travail tripartite du MEN à l'occasion de ses deuxième (octobre 2016) et quatrième (septembre 2018) réunions. Le pays figure parmi les Etats membres de l'OIT ayant ratifié une ou plusieurs des conventions dépassées (c'est-à-dire des instruments sont considérés comme n'étant plus en adéquation avec leur objet, du fait qu'ils ne reflètent plus la réalité du monde du travail), y compris un instrument dont l'abrogation a été proposée pour une session prochaine de la Conférence (c'est-à-dire une suppression du corpus des normes de l'OIT et, par conséquent, des obligations juridiques y relatives). A l'issue de consultations tripartites, une communication a été envoyée au Ministère des Relations Extérieures en novembre 2019 afin de faire savoir les mesures convenues.

- **Appui technique fourni au Gouvernement dans le cadre de la procédure de double discussion ayant abouti à l'adoption de la convention (n° 190) et de la recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, 2019 ;**
- **accompagnement technique fourni au Gouvernement pour assurer le suivi des recommandations du Groupe de travail tripartite du MEN**



III.2.2 - Ratification des conventions fondamentales et des conventions de gouvernance

La convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, a fait l'objet d'un accompagnement technique incluant une étude de ratificabilité en 2010, ainsi qu'un plaidoyer qui s'est soldé par l'adoption, en 2015, d'un décret de ratification puis, en 2018, par celle du dépôt de l'instrument de ratification. La convention n° 144 est ainsi entrée en vigueur pour le Cameroun en juin 2019 et son premier rapport était attendu en 2020.

Pour les pays qui, à l'instar de la République du Cameroun et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, ont ratifié la convention n° 144, l'engagement de l'Etat membre

consistera notamment à mener des consultations sur chacune des mesures à prendre au niveau national en matière de normes internationales du travail. L'Etat partie s'engage ainsi à assurer des consultations efficaces entre les représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs sur le réexamen des conventions non-ratifiées, ainsi que sur les rapports sur l'application des conventions ratifiées, entre autres choses.

Ratification par la République du Cameroun de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.



III.2.3 - Préparation des rapports sur les mesures prises pour donner effet aux conventions ratifiées

L'accompagnement aux États Membres afin que ceux-ci s'acquittent opportunément de leurs obligations constitutionnelles et assurent un suivi adéquat des commentaires adoptés par les organes de contrôle de l'OIT, prend soit la forme d'ateliers tripartites convoqués à cet effet, soit d'appuis ponctuels aux mécanismes tripartites dont le mandat inclut le suivi des obligations constitutionnelles liées aux normes y compris celles de faire rapport.

Pour ce faire, sont abordés les différents instruments ratifiés pour lesquels un rapport est attendu, ainsi que les questions soulevées par la CEACR dans ses commentaires (voire la Commission de la Conférence dans ses conclusions). Ces séances ont également eu pour objet d'identifier et de prioriser dans un cadre tripartite les activités de suivi souhaitées, à la lumière des obligations contenues dans les dispositions de la convention n° 144, et tout en gardant à l'esprit les récents développements à l'occasion du Centenaire.

Le **Cameroun** a ainsi bénéficié d'accompagnements en 2018, dans le cadre d'un atelier de vulgarisation des normes ratifiées et de sensibilisation sur les maladies professionnelles et les accidents de travail et de la 17^e session du Comité de Suivi et d'Évaluation de la mise en œuvre des Conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun.

- Compréhension plus approfondie des normes internationales du travail et du système de contrôle régulier y afférant ;
- analyse des obligations spécifiques contenues dans les instruments ayant récemment fait l'objet de ratification et/ou portant sur des questions sectorielles ;
- Identification des difficultés rencontrées pour donner effet aux obligations liées aux normes ;
- une participation opportune de la délégation gouvernementale à la C.App. ;
- présentation des rapports au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT.



En outre, des ateliers tripartites de préparation rapport attendus en 2019, ont été tenus au Cameroun, en Guinée équatoriale, ainsi qu'à Sao Tomé-et-Principe. Au **Cameroun**, cette activité a permis la participation des mandants tripartites nationaux du monde maritime et, de ce fait, l'enrichissement de l'analyse des questions soulevées par l'application des conventions ratifiées. Les rapports dus en 2019 ont été communiqués au BIT.

En **Guinée équatoriale**, l'activité effectuée a permis de mettre en relation l'autorité maritime et celle du travail, d'identifier les principales difficultés rencontrées au moment de s'acquitter des obligations constitutionnelles, et de préparer la participation de certains membres de la délégation équatoguinéenne à la 108^e Conférence Internationale du Travail. Pour la première fois, depuis plusieurs années, un représentant gouvernemental a pris la parole lors de la discussion par la Commission de la Conférence des cas de manquements graves des états membres à leurs obligations de faire rapport et à leurs autres obligations liées aux normes. Son intervention concernant les ainsi porté à la connaissance de cet organe les me-

sures prises ou envisagées par le pays et intrinsèquement liées aux normes – rétablissant ainsi le dialogue avec les organes de contrôle de l'OIT.

L'activité menée à **Sao Tomé-et-Principe**, a quant à elle contribué à une meilleure compréhension des obligations liées aux normes internationales du travail ratifiées, et plus particulièrement à celle contenues dans la convention n° 144. Les échanges ont participé à l'identification des textes juridiques donnant effet aux dispositions des instruments ayant fait l'objet de discussion, ainsi qu'à leur obtention et divulgation.

Par ailleurs, ont notamment fait l'objet d'une discussion sérieuse et inclusive, les mesures prises pour donner effet aux dispositions de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, en vue de l'élaboration d'un premier rapport. Les mandants tripartites nationaux ont ainsi identifié certaines lacunes juridiques dans l'application en droit en en pratique de cet instrument – une contribution inestimable au projet de projet de premier rapport.



III.3 - CREATION ET EXTENSION DES SOCLES DE PROTECTION SOCIALE

III.3.1 - Renforcement de la gouvernance, de la gestion financière ou de la viabilité de la protection sociale

Au **Cameroun**, le Comité National sur la Couverture Santé Universelle, co-présidé par les Ministres de la Santé et du Travail et de la Sécurité sociale, et comprenant notamment des Représentants des Organisations de travailleurs et d'employeurs - dont 53% de femmes - a adopté l'ensemble des caractéristiques organisationnelles, techniques et financières du système de couverture santé universelle, en sa session du 09 avril 2019.

Le 13 novembre 2018, le BIT a présenté le processus de mise en place du système de couverture universelle en santé ainsi que l'avant-projet de lois à l'Assemblée Nationale, pendant le Forum des Parlementaires sur la couverture universelle en santé.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a approuvé le démarrage effectif de la Couverture santé universelle dès janvier 2020. Une phase pilote de la couverture santé universelle a démarré avec la prise en charge à hauteur de 50% des dépenses de santé des pensionnés estimés à 118 000 personnes - dont 47% de femmes - à compter d'avril 2019.

Le **Cameroun**, à travers le Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS), le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministère de la Santé Publique, a élaboré et validé en novembre 2019 un « Guide national de dispensation du traitement de l'infection du VIH par les Services Médicaux du Travail ». L'application de cet outil vise à élargir la couverture de la prise en charge du sida dans le monde du travail et à améliorer l'accessibilité du traitement aux travailleurs, de février à mai 2019. Le processus d'élaboration de ce guide a impliqué les représentants des travailleurs et employeurs ainsi que les professionnels de Santé et Sécurité au Travail.

- Appui à l'élaboration de l'ensemble des caractéristiques du système de couverture santé universelle (Paquet de soins, Plan de financement, manuel de procédures et outils de gestion, organisation et fonctionnement du système) ;
- appui au Comité National sur la Couverture Santé Universelle ;
- appui à la participation de deux cadres (02 femmes) du Cameroun au cours sur la protection sociale en santé organisé par le Centre de Turin en juillet 2019 ;
- accompagnement de l'ensemble des activités et le processus d'élaboration du guide de dispensation des ARV ;
- dans le cadre de l'extension du programme « VCT@WORK », sur les 52.037 personnes (hommes 32.953 ; femmes 19.354) ayant fait le test et retiré leurs résultats, 1.028 personnes testées positives (309 hommes, 719 femmes) ont été mises sous traitement ARV.



- réalisation et validation en 2019, une étude sur les mécanismes adaptés d'affiliation des travailleurs de l'économie informelle et agricole au système de protection sociale ;
- proposition de nouveaux outils (formulaire d'immatriculation, registre d'assurés sociaux, convention de partenariat entre la CNPS et les organisations sociales professionnelles) et procédures pour l'affiliation des travailleurs de l'économie informelle et rurale ;
- appui à la faisabilité opérationnelle du paiement mobile des cotisations
- renforcement de capacités d'environ 30 personnels de la CNPS - dont 17 femmes - sur l'affiliation des travailleurs de l'économie informelle et rurale.

Pour faciliter l'affiliation de leurs membres à la sécurité sociale, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) a établi, en mai 2019, des partenariats avec des organisations socio professionnelles de l'économie informelle et des coopératives. Faisant ainsi passer le nombre de personnes affiliés d'environ 80.000 en 2016 à 135.000 en fin 2018.

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale a restructuré ses centres régionaux en charge de l'affiliation des travailleurs de l'économie informelle et agricole, entre avril et juin 2019. Par ailleurs, en vue d'assurer des services plus efficaces, la Caisse nationale de Prévoyance Sociale a opérationnalisé, en 2019, le paiement mobile des cotisations sociales et des prestations et mis en œuvre la télé déclaration. Environ 30% des assurés sociaux utilisent ces moyens pour le paiement des cotisations sociales.

À **Sao Tomé et Príncipe**, dans le cadre d'un projet conjoint UN SDG Fund sur la Protection Sociale, le Registre Social est en train d'être créé dans les districts d'Água Grande, de Lembá et de Mé-Zochi, en vue d'enregistrer les personnes vulnérables et déterminer leur potentielle éligibilité aux programmes de protection sociale existants

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



III.3.2 - Égalité des sexes et non-discrimination

L'un des principes de base adopté pour le système de couverture santé universelle est la non-discrimination avec la prise en compte de tous les résidents notamment les personnes vulnérables et les réfugiés. 40% des prestations du paquet de soins et services du système de couverture santé universelle sont destinés aux enfants et aux femmes. 41% des personnes de l'économie informelle affiliées à la CNPS sont des femmes, 77% des personnes socialement vulnérables identifiées dans les quatre communes sont de sexe féminin. (Akono, Bikok, Mbankomo et Ngoumou). Le programme VCT@WORK du BIT met un accent sur l'accès pour tous les travailleurs hommes et femmes aux services de dépistage du VIH et de prise en charge du sida. Des initiatives spécifiques ont été conduites avec le Ministère des Affaires Sociales en 2018 pour offrir les services de dépistages du VIH aux personnes vivant avec un handicap dans les 10 Chefs-lieux de régions du pays

III.3.3 - Normes Internationales du travail

Les principes du système de couverture santé universelle sont alignés sur les dispositions de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 et la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. Les activités menées ont permis de sensibiliser et de renforcer l'appropriation de la convention n° 102 et la recommandation n° 202 par les représentants du Gouvernement et des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que les animateurs des organisations de la Société civile impliqués.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH et sida, les principes de la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010 sont appliqués pour promouvoir l'offre des services de lutte contre le sida mais aussi la lutte contre la stigmatisation et les discriminations liées au sida sur les lieux de travail. Le démarrage effectif de la Couverture santé universelle participe à la mise en œuvre de la recommandation n° 202 et la Partie II (Soins médicaux) de la convention n°102.



À **Sao Tomé et Príncipe**, le Conseil National de la Protection Sociale, créé par le Décret n° 15/2017 du 6 octobre 2017 et composé notamment des représentants du Gouvernement, des travailleurs et employeurs, a été opérationnalisé en février 2019 par la nomination des membres - dont 55% sont des femmes. Ce Conseil a pour objectif de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans la protection sociale, de valider les documents stratégiques et les réformes du système de protection sociale, et de faire le suivi de la mise en œuvre de la politique et stratégie nationale de protection sociale.

Appui à l'élaboration du Règlement intérieur et des textes organisant le fonctionnement du Conseil National de Protection Sociale (CNPS).



Le Conseil National de la Protection Sociale, a adopté en sa session du 23 juillet 2019, le plan d'actions et les recommandations pour le renforcement du système de protection sociale de la République de Sao Tomé et principe. Ce plan s'articule autour de trois axes :

- (i) l'extension du régime contributif de sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et rurale, dont le nombre est estimé à 56 000 personnes avec 58% de femmes ;
- (ii) la mise en œuvre du système de couverture universelle en santé ;
- (iii) le renforcement de la Direction Nationale de la Protection Sociale pour une meilleure mise en œuvre des programmes d'assistance sociale. Ce plan d'action a été validé par les Ministres du Travail et de la Santé le 10 août 2018.

- Appui à l'élaboration de trois (3) documents ayant servi de base à la formulation des recommandations et l'élaboration du plan d'actions :
 - (i) l'élaboration des caractéristiques d'organisation et de fonctionnement du système de couverture universelle en santé ainsi que le plan de financement ;
 - (ii) le diagnostic organisationnel et fonctionnel de la Direction de la Protection Sociale ainsi que des programmes d'assistance sociale ; et
 - (iii) le diagnostic organisationnel et fonctionnel de l'Institut National de Sécurité Sociale avec un focus sur le régime des travailleurs indépendants.
- Appui, en juillet 2018, d'un atelier tripartite regroupant 50 participants - dont 35 femmes - pour l'élaboration du plan d'actions de renforcement du système de protection sociale de la République de Sao Tomé et Principe.



Le Gouvernement a signé un accord de financement avec la Banque Mondiale d'un montant de 5 millions dollars US, en septembre 2018, pour le renforcement de la Direction de la protection Sociale et la mise en œuvre des programmes d'assistance sociale.

Sur décision de son Conseil d'Administration, l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) a créé en 2019 une Direction en charge de la gestion du régime des travailleurs indépendants, notamment de l'économie informelle et rurale (le 05 juin 2019) et une Agence dans deux Districts pour mieux se rapprocher des bénéficiaires (Mé-Zochi et Lobata).

L'INSS a établi des partenariats avec des Organisations socio professionnelles de l'économie informelle et des coopératives, pour faciliter l'affiliation de leurs membres au régime des travailleurs indépendants, en juillet 2019. La phase pilote a permis de sensibiliser et affilier 260 personnes de l'économie informelle et rurale au régime de sécurité sociale, dont 57% de femmes. Une campagne d'affiliation sera lancée en septembre 2019 sur l'ensemble du territoire national. Un nouvel organigramme et de nouveaux outils (registre électronique des bénéficiaires, fiche d'identification des bé-

néficiaires, partenariat avec une Banque Commerciale pour le paiement des transferts en espèces) ont été mis en place par le Ministre du Travail en janvier 2019, par la Direction Nationale de la protection Sociale pour une meilleure mise en œuvre des programmes d'assistance sociale notamment le programme de pension sociale.

- **Réalisation d'une étude sur les mécanismes adaptés d'affiliation des travailleurs de l'économie informelle et agricole au système de protection sociale, validée par l'INSS en juillet 2018 ;**
- **proposition de nouveaux outils (formulaire d'immatriculation, registre des assurés sociaux, convention de partenariats entre l'INSS et les organisations socio professionnelles) et procédures pour l'affiliation des travailleurs de l'économie informelle et rurale ;**
- **renforcement des capacités de 25 personnels de l'INSS - dont 16 femmes ;**
- **sur l'affiliation des travailleurs de l'économie informelle et rurale ;**
- **élaboration d'un nouvel organigramme de la Direction Nationale de la Protection Sociale ainsi que les outils de gestion.**



III.3.4 - Égalité des sexes et non-discrimination

Le Conseil National de la Protection Sociale intègre des représentants de la Société civile et des bénéficiaires des programmes de protection sociale. 55% des membres dudit Conseil National de Protection Sociale sont des Femmes. 50% des prestations du paquet de soins et services du système de couverture santé universelle sont destinés aux enfants et aux femmes. 57% des personnes de l'économie informelle affiliées à l'INSS sont des femmes.

III.3.4 - Dialogue Social

Le Conseil National de la Protection Sociale a été opérationnalisé et a validé l'ensemble des travaux réalisés, avec l'appui du BIT. Le processus d'élaboration du système de couverture universelle en santé a inclus des consultations et négociations impliquant le gouvernement, notamment les Ministères de la Santé, du travail, des Affaires Sociales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et la société civile encadrés par les partenaires techniques

sous le leadership du BIT. Des organisations de travailleurs de l'économie informelle ont signé des accords de partenariat avec l'Institut nationale de Sécurité Sociale pour faciliter la représentation de leurs membres dans le dialogue social et leur affiliation.

III.3.5 - Normes internationales du travail

Les principes du système de couverture santé universelle sont alignés sur les dispositions de la convention n° 102 et la recommandation n° 202 de l'OIT. Une étude de ratificabilité de la convention n° 102 de l'OIT a été adoptée par les mandans tripartites et un processus pour la ratification de cette convention a été lancé par le Gouvernement. Les activités menées ont permis de sensibiliser et de renforcer l'appropriation de la convention n° 102 et la recommandation n° 202 par les représentants du Gouvernement et des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que les animateurs des organisations de la Société civile impliqués.



III.4 - PROMOTION DES ENTREPRISES DURABLES

Le Gouvernement du Cameroun, à travers les Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage, a procédé en mai 2019 à une analyse de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral en utilisant la méthodologie Enabling Environment for Sustainable Enterprise (ESEE) du BIT adaptée au secteur agro-pastoral. Cette approche adaptée a été utilisée pour évaluer l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral au Cameroun.

Conformément à la méthodologie, le BIT a coordonné techniquement deux opérations de collecte des données, à savoir :

- la collecte de données secondaires pour renseigner une soixantaine d'indicateurs secondaires du Cameroun et des trois pays de comparaison (Côte d'Ivoire, Kenya et Nigéria) (1998) ;
- l'Enquête ESEE adaptée au secteur agropastoral effectuée d'octobre à novembre 2018, auprès de 905 structures agropastorales et de 200 travailleurs – dont 29% de femmes – sélectionnés dans ces structures.

Ces structures comprenaient 408 exploitations familiales agricoles, 391 très petites, 97 petites entreprises, 35 moyennes et 15 grandes entreprises agro-pastorales exerçant dans l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture. Les données collectées ont servi lors de l'évaluation ESEE dans le secteur agropastoral au premier semestre 2019. Par ailleurs, le plan d'appui à la normalisation et à la qualité dans les filières éligibles au PEA-Jeunes formulé avec le concours technique du BIT, est validé en mai 2018. Un des axes du Plan est la diffusion des normes du travail dans le secteur agro-pastoral. Comme prévu, le Projet a diffusé le Plan auprès de tous les acteurs mentionnés dans son cadre de mise en œuvre.

Adaptation de la méthodologie « Enabling Environment for Sustainable Enterprise (ESEE) » au secteur agro-pastoral.



A la suite de l'évaluation de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral, le Gouvernement du Cameroun a élaboré en août 2019 un plan de réformes de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral. Ledit Plan, qui comporte 17 mesures de réformes d'ordre politique, économique, social et environnemental, a été validé en novembre 2019. Il est assorti d'un chronogramme d'activités sur 5 ans et d'un budget pour sa mise en œuvre. L'ensemble du processus a été conduit dans le cadre de dialogue et de consultations menés par le groupe de travail sur les options de réformes mis en place par les Ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage en février 2018.

- Appui aux travaux du groupe de travail technique tripartite élargi à la société civile ;
- renforcement des capacités du groupe de travail grâce à la participation de deux membres à des formations sur le travail décent dispensées par le CIF-Turin en 2018 et 2019.



- Appui aux travaux du groupe de travail technique tripartite ;
- participation de deux membres du groupe de travail à des formations sur le travail décent dispensées par le CIF-Turin en 2018 et 2019.

Une des mesures de réformes porte sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agro-pastoral. La mesure recommande de prendre en compte le genre dans les autres réformes proposées. Elle préconise en plus des actions spécifiques, telles que la mise en place des chartes foncières, pour faciliter l'accès des femmes au foncier, une meilleure structuration des organisations paysannes féminines, le développement et la diffusion des outils de formation en entrepreneuriat féminin (ex : GET AHEAD du BIT), la création d'un guichet spécialisé pour le financement des femmes entrepreneurs au sein de la Banque camerounaise des PME.

Le groupe de travail technique tripartite élargi à la société civile intervenant dans le secteur agropastoral mis en place par les Ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage en février 2018 est chargé de piloter et superviser l'ensemble du processus sur les options de réformes dans le domaine de l'agriculture.



III.4.1 - Dialogue Social

Par décision conjointe de février 2018, les Ministres de l'agriculture et de l'élevage ont mis en place une plateforme tripartite qui supervise l'évaluation de l'environnement favorable aux affaires dans le secteur agro-pastoral, et qui valide, après dialogue, les propositions de réformes découlant de ce diagnostic.

III.4.2 - Normes internationales du travail

Une mesure de réformes est la promotion de la ratification de trois conventions dites prioritaires dans l'agriculture (la convention (n°129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, la convention (n°184) sur la santé et sécurité dans l'agriculture, 201, et la convention (n° 110) plantations, 1958, telle que révisée par le protocole de 1982).

III.4.3 - Partenariat

Le BIT a noué des partenariats avec le Fonds international de Développement Agricole (FIDA) ainsi que les Ministères en charge de l'agricul-

ture et de l'élevage, sous la forme d'un protocole de collaboration incluant le financement d'un projet d'assistance technique du BIT au Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes). Ces deux Ministères assurent le pilotage institutionnel du Programme PEA-Jeunes.

Parlant de l'environnement des affaires, au cours du biennium 2018-2019, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun a amélioré l'offre nationale de formation en entrepreneuriat dans le secteur agro-pastoral, dans le cadre du Programme National de Promotion de l'Entrepreneuriat Agro-Pastoral des Jeunes (PEA-Jeunes), formulé en partenariat avec le BIT en 2015. En effet, le Ministère en charge de l'agriculture, a amélioré l'offre de services de 12 centres d'incubation pour les jeunes entrepreneurs potentiels. En 2018, ces centres ont accompagné près de 450 jeunes promoteurs, dont 180 jeunes femmes, à l'aide des outils de formation en entrepreneuriat du BIT adaptés au secteur agro-pastoral. Ces centres sont aussi en mesure d'assurer le suivi des performances entrepreneuriales des jeunes formés et de faciliter le financement des plans d'affaires par les établissements de microfinance.



À **Sao Tomé et Principe**, dans le cadre du Projet RBSA pour le Renforcement des Capacités des Organisations des Travailleurs et d'Employeurs pour une participation accrue dans les politiques publiques, l'évaluation de l'environnement des affaires selon la méthodologie EESE a aussi démarré et l'analyse des données secondaires a été validée.

- **Adaptation des outils de formation en entrepreneuriat « TRIE Agropastoral » et « CREE Agropastoral » ;**
- **certification de 90 conseillers d'entreprise issus des 12 centres d'incubation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun - dont 25 femmes - à l'utilisation desdits outils.**



III.5 - ECONOMIE RURALE

Le projet pilote de réarmement moral et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes par la création d'emplois décents à travers la valorisation des chaînes de valeurs rizicoles et l'entretien des infrastructures rurales des localités de POUSS, GUIRVIDIG et VELE a été adopté par le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) du **Cameroun** dans le cadre des projets à financer pour la mise en œuvre de sa stratégie pour le Relèvement et la Consolidation de la Paix.

Une étude diagnostique a été réalisée en vue de l'état des lieux de mise en œuvre du travail décent dans les zones rizicoles du Département du Mayo Danaï et l'actualisation du Projet pilote de réarmement moral et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes par la création d'emplois décents à travers la valorisation des chaînes de valeurs rizicoles et l'entretien des infrastructures rurales des localités de POUSS, GUIRVIDIG et VELE.

Des outils d'intégration du travail décent y compris les questions environnementales ont été élaborés et testés dans le secteur rizicole du Département du Mayo Danaï dans la région de l'Extrême-Nord.

Un programme de formation a été exécuté en collaboration avec les Comités locaux de développement de l'arrondissement du Mayo Danaï au cours duquel 150 de leurs membres ont été sensibilisés et formés à l'intégration du travail décent, y compris les questions environnementales dans le secteur rizicole.

- Contribution à l'élaboration de la proposition de projet en collaboration avec la Division des Etudes et Projets du MINJEC ;
- conception des outils d'intégration du travail décent et du programme de formation.



III.6 - ECONOMIE INFORMELLE

Suite à la réalisation en 2017 du Diagnostic sur la Formalisation des Entreprises et de leurs Travailleurs au Cameroun en 2018/19, la contribution à la préparation d'une Feuille de Route de Transition vers la Formalité a été complétée par la mise en place du système de monitoring.

En effet, suite à un état des lieux de l'enregistrement des artisans dans quelques communes et des entrepreneurs dans le CFCE de Yaoundé, le BIT a accompagné le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) dans la mise sur pied d'un dispositif de suivi de l'enregistrement des artisans dans les Communes et des entrepreneurs dans les Centres de Formalités de Création des Entreprises.

Il convient de noter que le « Cameroon Business Forum (CBF) », dans son édition de mars 2018, avait prescrit au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), en partenariat avec le Ministère de la Décentralisation et l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME), de mettre en place un dispositif de suivi de l'enregistrement des artisans dans les communes et des entrepreneurs dans les Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) au plus tard en septembre 2018.

Réalisation d'un état des lieux en 2018 concernant les mécanismes de collecte, de gestion et de diffusion des données sur la formalisation des entreprises.



- **Réalisation d'un état des lieux en 2018 concernant les mécanismes de collecte, gestion et de diffusion des données sur la formalisation des entreprises ;**
- **sensibilisation et renforcement des capacités d'une centaine de responsables centraux et déconcentrés du MINPMEESA dans la mise en œuvre du dispositif de suivi de l'enregistrement des artisans dans les bureaux communaux de l'artisanat.**

La cellule Statistique de la Direction des Etudes, Plans et Programmes (DEPP) du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociales et de l'Artisanat (MINPMEESA) publie un annuaire statistique sur l'enregistrement des entreprises dans les Centre de Formalités De Création D'entreprises (CFCE) et d'enregistrement des artisans dans les Bureaux Communaux de l'Artisanat (BCA). Dans le cas du CFCE l'application « mybusiness.cm » permet une photographie immédiate de la situation de l'enregistrement dans les régions. Pour les artisans la collecte de données se fait encore manuellement. L'amélioration du système est en cours.

Le MINPMEESA dispose désormais de nouvelles fiches de collecte des données pour les artisans et entreprises artisanales. S'appuyant sur ce dispositif, le MINPMEESA a produit le bulletin sur la formalisation pour les années 2017 et 2018. Le bulletin révèle un enregistrement et formalisation de 23 646 entrepreneurs et artisans en 2017 contre 21 241 en 2018.



III.7 - SECURITE AU TRAVAIL ET CONFORMITE DES LIEUX DE TRAVAIL

En 2018, au Cameroun, les mandants tripartites ont validé une nouvelle fiche de collecte des données assortie d'un protocole d'utilisation sur les indicateurs du travail décent et notamment la santé et sécurité au Travail et la lutte contre le sida sur les lieux de travail, lors des missions d'inspections en entreprises. En 2019, ces outils ont été traduits en version anglaise afin d'en assurer l'usage sur tout le territoire et dans les deux langues officielles. Le Gouvernement du Cameroun, à travers le Ministre du travail et de la Sécurité Sociale, a signé et publié en février 2019, une circulaire introduisant l'usage des nouvelles fiches de collecte dans la pratique de l'Inspection du Travail. L'Observatoire National du Travail (ONT) a développé une application informatique sur la base de cette nouvelle fiche de collecte des données qui, alimentée régulièrement par les Inspecteurs de travail, permettra de produire les statistiques et autres informations stratégiques pour la prise de décisions.

- **Elaboration et validation du nouvel outil intégré de collecte des données sur les indicateurs du travail décent ;**
- **appui à l'Observatoire Nationale du Travail pour améliorer la cohérence entre le contenu de l'outil de collecte des données et la base de données ;**
- **organisation de 05 sessions de formation des 160 – dont 61 femmes - chargés de la gestion des données des 10 délégations régionales du travail au Cameroun sur l'utilisation des outils de collecte des données, la gestion et la production des statistiques.**



III.8 - LES FORMES DE TRAVAIL INACCEPTABLES

Adoption du Projet de Décret portant révision du Décret n° 68/DF/253 du 10 juillet 1968 fixant les conditions générales d'emploi des domestiques et employés de maison, par la Commission Nationale Consultative du Travail (CNCT).

Le processus de révision du décret n° 68/DF/253 du 10 juillet 1968 fixant les conditions générales d'emploi des domestiques et employés de maison, modifié par le décret n° 76/162 du 22 avril 1976 a connu une issue favorable. En effet, à l'issue de consultations nationales tripartites élargies à la société civile, le projet de révision du décret suscité a été soumis à la CNCT, organe habilité à émettre des avis et à formuler des propositions sur la législation et la réglementation à intervenir dans les matières où cet avis est prévu par le Code du travail. A la faveur de cette soumission, CNCT a émis un avis favorable. Un « Projet de Décret » a été transmis par le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

aux Services du Premier Ministre pour la suite de la procédure. Le texte proposé comporte des innovations substantielles, notamment : l'ajustement automatique du plancher du salaire aux variations du SMIG ; la réduction de la durée de travail hebdomadaire de 54 à 45 heures ; l'introduction d'une prime de pénibilité ; la prévention et l'interdiction de la violence et du harcèlement sexuel sur le lieu du travail ; l'introduction d'un article traitant du régime particulier du jeune travailleur.

Accompagnement du processus de révision du décret n° 68/DF/253 du 10 juillet 1968 fixant les conditions générales d'emploi des domestiques et employés de maison, à travers :

- la réalisation d'une étude sur l'état des lieux du travail domestique au Cameroun ;
- l'organisation de consultations stratégiques auprès des mandants tripartites et de la société civile ;
- la sensibilisation sur les NIT relatives au travail domestiques.



III.8.1 Mise en place de partenariats pour protéger les travailleurs les plus vulnérables contre les formes de travail inacceptables

Des constations issues de l'étude technique sur l'état des lieux du travail domestique, il ressort, sur la base des statistiques disponibles au Cameroun, que moins de 3% des travailleuses et travailleurs domestiques sont affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), contre 97, 5% pour les autres travailleurs salariés : toutes choses qui les privent de leur droit à l'affiliation et, corrélativement, du bénéfice des prestations sociales auxquelles ils doivent légitimement prétendre.

Le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les associations de main d'œuvre domestique et de défense des droits des travailleurs et travailleuses domestiques et la société civile ont entrepris à cet effet de mettre en œuvre une campagne ciblée de dépistage et d'immatriculation des travailleurs de main-d'œuvre domestique auprès des ministères, des établissements publics administratifs et assimilés, et des agences du Système des Nations Unies.

A l'issue d'une consultation tripartite élargie aux associations de main d'œuvre domestique le Cameroun a enclenché le processus de ratification de la convention 189. L'ensemble des activités menées à cet effet ont conduit à la communication par le MINTSS de la copie authentique de la convention n° 189 au Ministère des Relations Extérieures, avec une demande formelle de ratification.

- **Réalisation d'une étude de ratificabilité de la Convention n° 189 ;**
- **distribution du matériel de promotion et d'information aux mandants pour favoriser l'appropriation du plaidoyer en faveur de la ratification de ladite convention ;**
- **production d'un recueil sur les droits et obligations des travailleurs domestiques et de leurs employeurs, à la lumière de la Recommandation (n°201) et de la Convention (n° 189) sur les travailleuses et les travailleurs domestiques, ainsi que les procédures d'affiliation à la CNPS ;**
- **élaboration et diffusion d'un spot de sensibilisation sur le travail domestique.**



III.8.2 Égalité des sexes et non-discrimination

La prise en compte du genre et des principes de non-discrimination ont été au centre de nos préoccupations au cours de l'appui aux activités de sensibilisation. Ainsi, les femmes présentes à la réunion de concertation tenue en marge de l'atelier de validation de l'étude sur les mécanismes d'affiliation des travailleuses et travailleurs domestiques, représentaient 65% de l'auditoire. En outre, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) et des associations à forte coloration féminine, et entièrement dirigées par des femmes à l'instar des associations de main d'œuvre domestique, de promotion et de défense des droits des travailleurs et travailleuses domestique, des Centres de formation professionnelle aux métiers de maison et du travail social ainsi que le Syndicat National des Travailleurs de Maison du Cameroun (SYNATRAMAC) étaient également présentes à cette réunion et ont pris part

aux décisions. Par ailleurs, le spot de sensibilisation sur les droits des travailleurs et travailleuses domestiques élaboré et diffusé avec l'appui du BIT, consacre deux rôles essentiels à des femmes.

III.8.3 Normes internationales du travail

La réalisation de l'étude de ratificabilité s'est faite à la lumière des conventions pertinentes que sont : la Convention n° 189 et de la Recommandation n° 201, mais également à la lumière de la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 ; la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 ; la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 ; la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997 ; ainsi que de la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006.



III.9 - DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET DE TRAVAILLEURS FORTES ET REPRESENTATIVES

III.9.1 - Renforcement de l'action syndicale

Au Cameroun, les organisations des travailleurs, en Juin 2018, ont décidé de créer une plateforme d'unité d'action dans les domaines politique, social, économique et culturel. Cette plateforme a pour vision de promouvoir l'unité d'action autour des idéaux, des principes, des valeurs du mouvement syndical au vu des changements intervenus dans le monde du travail en perpétuelle évolution.

Six confédérations, à savoir la CSAC, la CCT, la CTUC, la CSP, la CGSTC et la CCWTU, ont ainsi élaboré et signé une charte mettant en place une plate-forme de gestion et de coordination des actions syndicales communes. Un règlement interne visant à définir les modalités de fonctionnement de la charte a aussi été élaboré en juillet 2018.

Les syndicats s'attaquent au problème persistant de la fragmentation syndicale et coopèrent mieux qu'auparavant. Cette volonté s'est manifestée par ce qui suit :

- les leaders des confédérations CSAC, USLC, UGTC, ENTENTE, CCWTU, CCT, CTUC, CGSTC et UGTC ont échangé de manière construc-

tive au cours des réunions ; ce qui leur a permis de conclure des accords et prendre des actions communes pour renforcer l'unité d'action syndicale ;

- dans le cadre de la promotion de l'unité syndicale, les confédérations syndicales au Cameroun ont présenté au gouvernement une proposition commune visant à impliquer les syndicats dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix dans le pays.

Sur la base d'une formation en ligne sur le syndicalisme et les normes internationales du travail pour la justice sociale en Afrique centrale des membres de la CSAC et du SYNESTER utilisent leurs connaissances pour améliorer les services syndicaux et promouvoir les droits des travailleurs de différentes manières. Ils ont formé et sensibilisé les travailleurs à différents niveaux (entreprises, syndicats et confédération) sur les droits des travailleurs.

En matière de dialogue social et en vue de prévenir la fragmentation syndicale, des efforts considérables ont été déployés pour renforcer la capacité des partenaires sociaux, à l'instar de l'amélioration de leur connaissance des normes internationales du travail et des discussions sur les stratégies potentielles.

- **Formation en ligne organisée en collaboration avec l'ITC-OIT à Turin ;**
- **un atelier organisé en collaboration avec la CSI-Afrique en vue d'amener les confédérations à mener une réflexion sur le mouvement syndical et faire des propositions pour le revitaliser.**



III.9.2 - Les organisations de travailleurs influent sur les priorités des politiques publiques à différents niveaux

Au **Cameroun**, les confédérations syndicales (UGTC, CSAC, USLC, ENTENTE, CCWTU, CCT, CSP, USLC et CTUC) s'efforcent d'influencer les politiques économiques et sociales nationales grâce aux progrès réalisés dans la promotion de l'unité d'action syndicale :

Contribution des organisations des travailleurs aux différents processus préparatoires à la mise en place du système de couverture santé universelle (CSU) en cours d'établissement au Cameroun :

Leur participation et leurs contributions ont été effectuées au moyen des processus suivants :

- l'UGTC a participé au Comité National sur la Couverture Santé Universelle qui a adopté l'ensemble des caractéristiques organisationnelles, techniques et financières du système de couverture santé universelle ;
- les syndicats ont contribué à l'élaboration de la loi nationale sur la couverture santé universelle (CSU).
- l'implication des syndicats dans les programmes de Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) : Les syndicats ont élaboré

un document préconisant l'intégration des syndicats dans les programmes nationaux d'infrastructure (HIMO) exécutés par le Gouvernement. Ce document de proposition syndicale, soumis au Premier Ministre de l'Etat a été le sujet d'une communication de presse organisé par les huit organisations des travailleurs (UGTC, CSAC, USLC, ENTENTE, CCWTU, CCT, CTUC et CSP).

Les organisations des travailleurs ont soumis une proposition commune au cabinet du Premier ministre et le ministère de finance demandant la participation et l'implication des syndicats dans le processus de préparation des budgets de l'Etat.

Les syndicats (UGTC, CSAC, USLC, ENTENTE, CCWTU, CCT, CTUC et CSP) ont mis en place quatre groupes de travail pour renforcer leur capacité et leur expertise nécessaires afin de contribuer et d'influencer les politiques économiques, sociales et environnementales. Les quatre groupes thématiques portent sur :

- a) les normes internationales du travail ;
- b) la protection sociale ;
- c) l'emploi et le développement socio-économique ;
- d) la recherche et le développement.



III.9.3 - Promotion de la liberté syndicale, la négociation collective et la justice sociale

III.9.3.1 - Liberté syndicale

Un comité syndical a été créé pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle de l'OIT. Ce comité analysera, communiquera et fera des déclarations au gouvernement sur la mise en œuvre des recommandations. Le comité popularisera également les recommandations des syndicats à la base et attirera l'attention sur les questions soulevées dans les recommandations. L'Union Générale des Travailleurs du Cameroun (UGTC) a présenté à l'OIT, le 29 août 2019, des observations sur les rapports du Gouvernement relatifs à la Convention n° 98 et à la Convention n° 87.

À Sao Tomé-et-Principe, dans le cadre du Projet RBSA pour le Renforcement des Capacités des organisations des Travailleurs et d'Employeurs pour une participation accrue dans les politiques publiques, les organisations de travail-

leurs ont fourni de nouveaux services à leurs membres et constitué de nouveaux regroupement de travailleurs. Les deux centrales syndicales « Organização Nacional dos Trabalhadores-Central Sindical » (ONTSTP-CS) et União Geral dos Trabalhadores-Central Sindical (UGT-CS) ont chacune son plan stratégique qui va guider leurs actions dans les 4 prochaines années. Leur organisation interne est aussi améliorée et on constate une participation plus équilibrée entre hommes et femmes dans les activités organisées par ces organisations syndicales.

- Appui à la mise en place d'un groupe de travail sur les normes internationales du travail (NIT) et les mécanismes de surveillance de l'OIT ;
- les membres du groupe de travail ont été formés pour suivre les procédures des NIT, les obligations de déclaration et le rôle des syndicats dans la promotion de l'application du NIT.



L'Uniao Geral dos Trabalhadores de Sao Tomé et Príncipe, Central Sindical (UGT-CS) a organisé des travailleurs dans le secteur hôtelier dans la région de Príncipe, notamment le groupe d'hôtels Pestana.

Les leaders des deux centrales syndicales ont amélioré leurs connaissances sur la gestion et la planification stratégiques ainsi que sur les compétences en leadership. Ils ont réalisé un mini audit organisationnel qui a permis d'identifier les axes d'amélioration dans la gestion de leurs organisations.

Les deux centrales nationales se sont engagées à redoubler d'efforts pour promouvoir et intégrer le genre dans le travail syndical. Des mesures ont été prises pour la création d'un réseau de femmes syndicalistes en vue de promouvoir les questions des femmes dans les syndicats et dans la société.

Les deux centrales syndicales, à savoir ONTSTP et UGT-CS ont fermement plaidé, fait pression et négocié pour l'adoption du projet de loi du travail qui avait été mis de côté pendant plus de 10 ans. A partir des luttes des syndicats (ONTSTP et UGT), le pays a adopté une nouvelle loi nationale du travail.

- **Réalisation d'une étude sur les déficits de travail décent dans le secteur de l'hôtellerie ;**
- **formation d'une fédération de syndicats du secteur public.**



III.9.3.2 - Dialogue Social

Grâce à des négociations intensives, à des plaidoyers et à des pressions de la part des deux centrales syndicales l'Organizaçao Nacional dos Trabalhadores de Sao Tomé et Príncipe (ONTSTP) et l'Uniao Geral Dos Trabalhadores de Sao Tomé e Príncipe, Central Sindical (UGT-CS), un nouveau Code du travail a été adoptée en avril 2019. L'UGT-CS a également négocié de meilleures conditions de travail dans les hôtels.

III.9.3.3 - Renforcement des capacités des organisations d'employeurs

III.9.3.3.1 - Cameroun

Le Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM) a initié ces dernières années une re-fondation de ses activités de veille économique en vue de conforter sa position de partenaire stratégique des pouvoirs publics dans la définition des orientations des politiques économiques. C'est ainsi qu'en complément des enquêtes légères sur la conjoncture sous périodicité trimestrielle, il a souhaité une enquête annuelle couvrant un plus grand nombre d'entreprises et d'informations lui permettant d'atteindre ses ambitions.



Grâce à un appui du Bureau International du Travail (BIT), le GICAM dispose aujourd'hui d'une stratégie claire dans la production des informations sur l'activité économique au Cameroun. C'est ainsi qu'il a été validé par les chefs d'entreprises, une démarche de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations sur l'activité des entreprises et les préoccupations des chefs d'entreprises d'une année sur l'autre; et tester la démarche proposée sur l'année 2017 et réalisée en 2018.

Le Groupement se positionne ainsi désormais en relais des perceptions des chefs d'entreprises sur la tonalité de l'activité économique et leurs préoccupations. A côté des tableaux de bords trimestriels déjà régulièrement publiés, une enquête annuelle, plus complète, est réalisée chaque fin d'année, afin d'élargir le champ de l'analyse tant en nombre d'entreprises qu'en diversité des données collectées.

L'accompagnement du BIT a permis ainsi aux employeurs de se donner une méthode et de définir l'organisation la plus appropriée en tenant compte de l'existant en termes d'opérations de collecte d'informations sur les entreprises au Cameroun, des moyens et ressources mobilisables par le GICAM, des opportunités de collaboration avec des partenaires spécialisés dans ce domaine et des besoins spécifiques des principaux destinataires de ces informations.

Le baromètre ainsi conçu, permet de mettre à la disposition des chefs d'entreprises des données récentes et précises sur la conjoncture et d'apprécier l'évolution de cette dernière. Pour cela, il établit des indicateurs qui synthétisent les signaux précurseurs de l'évolution conjoncturelle et relatent le degré de confiance qu'accordent les principaux acteurs économiques aux évolutions futures de l'activité économique.

Appui à la mise en place d'un baromètre, d'une stratégie dans la protection des informations sur l'activité économique du Cameroun.



Le premier rapport annuel présente les résultats concernant l'année 2017 sur la base des données collectées auprès des entreprises mais l'enquête a été réalisée en 2018. Les objectifs de l'étude s'articulent autour des points suivants :

- l'opinion des entreprises sur la situation économique générale ;
- l'évaluation de l'activité de l'entreprise (carnet de commandes, stock, trésorerie, production, exportations...) ;
- la compétitivité des entreprises (coût des facteurs de production, concurrence internationale, concurrence déloyale, etc.) ;
- les performances majeures réalisées par les entreprises d'une année sur l'autre en termes de performance globale, de chiffre d'affaires, de trésorerie, etc. ;
- l'investissement et le financement ;
- les tendances majeures dans la perception de l'environnement des affaires par les dirigeants d'une année à l'autre (confiance dans la politique gouvernementale, environnement réglementaire, environnement fiscal et foncier, relation avec les administrations publiques) ;
- l'appréciation des délais de paiement sur l'activité de l'entreprise ;
- les attentes vis-à-vis du gouvernement.

Dans le cadre de la mise en œuvre Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) 2014-17, les mandants tripartites au Cameroun avaient inscrit parmi les priorités, le renforcement des capacités en matière de Santé et de Sécurité au travail (SST) et de la lutte contre le VIH et le sida.



Le BIT a apporté un appui technique et financier pour la réalisation de deux outils pédagogiques en santé et sécurité au travail et la lutte contre le VIH et le sida en milieux de travail à l'intention des Inspections du travail et des comités d'hygiène et de sécurité. Il s'agit de deux kits de formation qui ont été élaborés, validés en 2017 et adoptés par la Commission Nationale Santé et Sécurité au Travail en mai 2018.

Conscients de l'importance de ces outils sur la performance et le développement des entreprises, les dirigeants du GICAM ont sollicité et obtenu un appui du BIT en vue de les promouvoir au sein des entreprises membres et membres potentiels.

Réalisation de deux outils pédagogiques en santé et sécurité au travail et la lutte contre la VIH et la Sida en milieu de travail à l'intention des Inspecteurs du travail et des Comités d'hygiène et de sécurité.



C'est ainsi qu'il a été organisé un atelier d'appropriation à Douala à l'intention des Directeurs des ressources humaines des entreprises membres du GICAM et du personnel de la Commission Sociale de ce groupement patronal (12 femmes, 8 hommes) ont été formés sur le contenu du nouveau manuel de Santé et Sécurité au Travail (SST) et de lutte contre le VIH et le sida en milieu de travail, à l'intention des membres des Comités d'Hygiène et de Santé (CHS). Les participants ont compris les enjeux de l'élaboration d'un manuel SST-Lutte contre les VIH, à utiliser dans la formation des CHS au Cameroun pour renforcer le pôle prestation et disposer d'une base factuelle et commune d'évaluation des progrès dans l'application des normes édictées en la matière, notamment l'Arrêté 039 et l'Arrête 015 du MINTSS.

Tous les modules ont été abordés permettant aux participants de mieux appréhender le contenu du manuel, notamment, sur les aspects clés tels que le cadre juridico-institutionnel d'exercice des activités des CHS/CSST, l'organisation et fonctionnement des CHS au sein de l'entreprise, les actions du CHS, les problèmes psycho-sociaux, le VIH et el sida sur les lieux de travail. Chaque participant a eu droit à un exemplaire du manuel.

Le GICAM joue un rôle de plus en plus important dans la vulgarisation des nouveaux outils de renforcement des CHS en l'inscrivant à l'ordre du jour de ses rencontres thématiques et des réunions avec les syndicats des travailleurs.



III.9.3.3.2 - Guinée Equatoriale

Le mouvement patronal en Guinée Equatoriale renait de ses cendres après une longue période de léthargie. Avec l'appui du BIT l'audit stratégique du mouvement patronal a été réalisé. La PATRONAL qui est la principale organisation des employeurs du pays est refondée. Les dirigeants sont formés à la gestion efficace des organisations d'employeurs avec la collaboration du Centre International de Formation de l'OIT à Turin. La PATRONAL adopte son tout premier plan de développement stratégique. L'organisation met en place un Secrétariat opérationnel animé par un personnel salarié totalement dédié à l'organisation.

Réalisation d'un audit stratégique du mouvement patronal.



III.9.3.3.3 - Sao Tomé et Principe

La Chambre du Commerce, Industrie, Agriculture et Services (CCIAS), grâce à un appui du BIT, dans le cadre du Projet RBSA pour le Renforcement des Capacités des Organisations des Travailleurs et d'Employeurs pour une participation accrue dans les politiques publiques procède à une évaluation de son plan de développement stratégique et ajuste ses moyens d'intervention en se dotant d'un nouveau de développement pluriannuel. Pour permettre à la CCIAS de jouer pleinement son rôle et de répondre efficacement aux préoccupations des entreprises, il a été question de procéder à un audit organisationnel et stratégique en rapport avec les recommandations du document du PPTD de Sao Tomé et Principe.

Face aux défis rencontrés par les membres et la nécessité de contribuer efficacement à la mise en œuvre du premier PPTD qui mettait un accent particulier sur le rôle et la nécessité de renforcer les capacités des partenaires sociaux, les dirigeants de la CCIAS ont sollicité du BIT la réalisation d'une réflexion stratégique en vue de permettre à cette organisation d'employeurs de jouer pleinement son rôle dans le paysage économique et social de Sao Tomé et Principe.

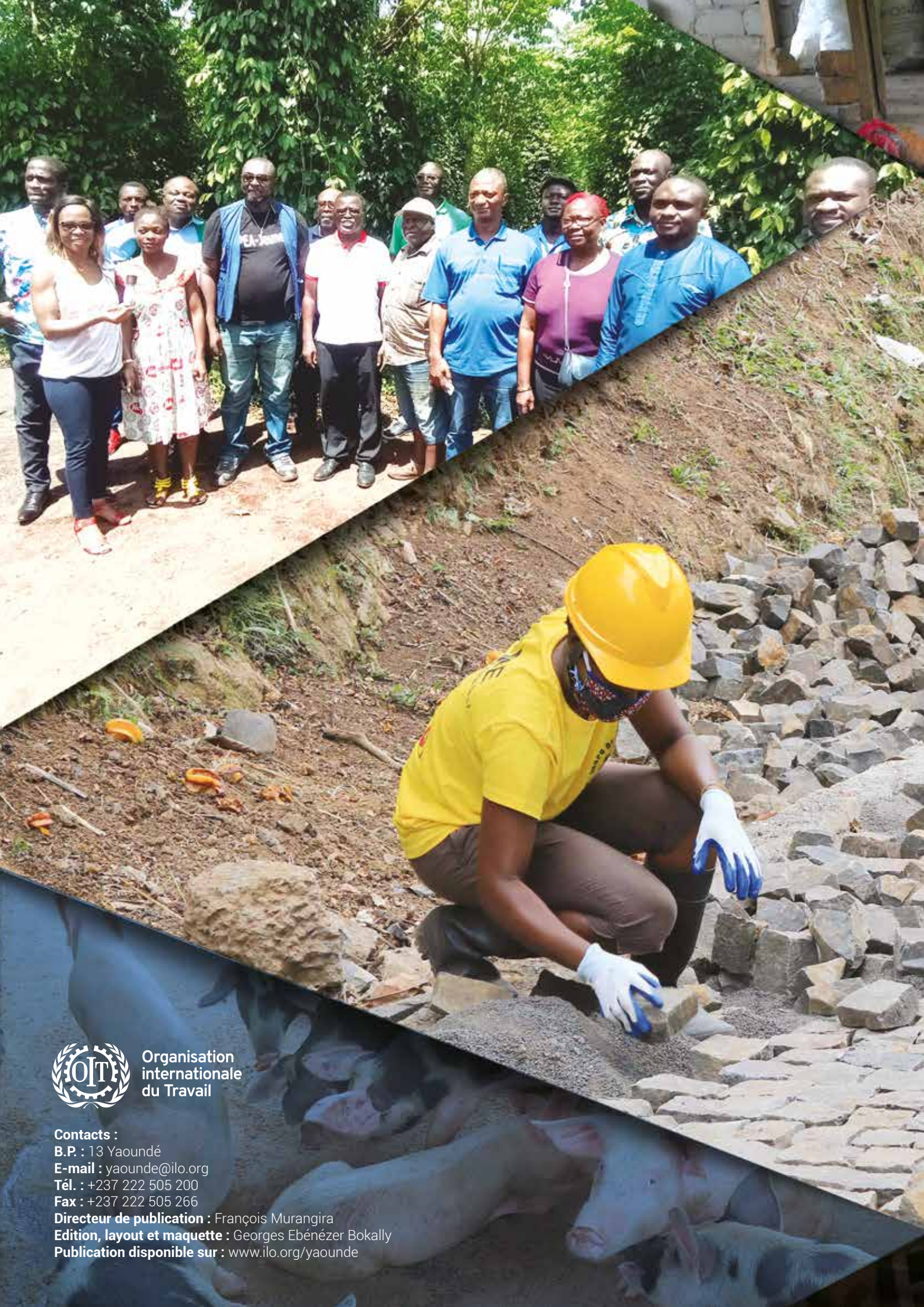
Le Plan de développement stratégique élaboré et adopté grâce à l'appui du BIT, dans le cadre du projet susmentionné, a identifié une série

d'objectifs stratégiques et des tâches respectives qui, au cours de sa mise en œuvre, devrait conduire la CCIAS vers une nouvelle dimension organisationnelle et avec les capacités renforcées dans le domaine de l'offre de services aux entreprises.

Quatre ans après l'adoption du plan stratégique par les dirigeants de l'organisation, ceux-ci ont souhaité mesurer le chemin parcouru, les réalisations faites, les difficultés rencontrées, les échecs et les réussites afin de permettre à l'organisation patronale de jauger ses capacités à l'aune des nouveaux défis rencontrés par les entreprises et le secteur privé en général.

Aujourd'hui, la CCIAS dispose d'un nouveau plan stratégique avec un Secrétariat restructuré et doté de moyens opérationnels. Un plan d'action opérationnel est mis en œuvre.

- **Evaluation du plan de développement stratégique ;**
- **élaboration d'un plan de développement stratégique.**



Organisation
internationale
du Travail

Contacts :

B.P. : 13 Yaoundé

E-mail : yaounde@ilo.org

Tél. : +237 222 505 200

Fax : +237 222 505 266

Directeur de publication : François Murangira

Edition, layout et maquette : Georges Ebénézer Bokally

Publication disponible sur : www.ilo.org/yaounde